



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R28-2017-100

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2017

# Sommaire

## **Académie ROUEN**

R28-2017-07-11-001 - Arrêté des enseignants-AOUT 2017 (5 pages) Page 3

## **Agence Régionale de Santé de Normandie**

R28-2017-07-05-003 - 5 EME REVISION DU SCHEMA REGIONAL D'ORGANISATION DES SOINS (SROS) DE HAUTE-NORMANDIE (4 pages) Page 9

R28-2017-07-05-002 - 6 EME REVISION DU SCHEMA REGIONAL D'ORGANISATION DES SOINS (SROS) DE BASSE-NORMANDIE (4 pages) Page 14

R28-2017-07-03-003 - Arrêté du 3 juillet 2017 portant approbation de l'avenant n°11 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire "télésanté Basse-Normandie" (26 pages) Page 19

## **Direction régionale des affaires culturelles de Normandie**

R28-2017-07-03-002 - arrêté CRMH 2017 n°08 de composition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (C. R. P. A.) (8 pages) Page 46

R28-2017-07-10-003 - Subdélégation générale exceptionnelle (2 pages) Page 55

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

R28-2017-07-10-002 - DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE COMPETENCES GENERALES, D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE, DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET D'ACTIVITE (7 pages) Page 58

## **Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie**

R28-2017-07-07-001 - Arrêté de subdélégation de signature ordonnancement secondaire à Monsieur Frank PLOUVIEZ (4 pages) Page 66

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR**

R28-2017-07-12-001 - Arrêté n° SGAR/17.077 portant modification de la composition du Conseil Académique de l'Education Nationale (C.A.E.N) de l'Académie de Rouen - Formation plénière. (6 pages) Page 71

R28-2017-07-03-004 - Arrêté n° SGAR/17.082 portant délégation de signature générale d'activités de la Préfète de région au Directeur régional des affaires culturelles de Normandie. (3 pages) Page 78

Académie ROUEN

R28-2017-07-11-001

Arrêté des enseignants-AOUT 2017

Rouen, le 11 juillet 2017

L'Inspectrice d'académie - Directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Maritime

**VU** la circulaire n° 08 – 081 du 03 avril 2008 relative à l'organisation des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires au profit des élèves de l'enseignement du premier degré

**ARRETE**

**Article premier :** La liste des enseignants conduisant les stages de remise à niveau organisés pendant la période du 21 août 2017 au 25 août 2017 est arrêtée comme suit :

CIRCONSCRIPTION	NOM	PRÉNOM	Adresse de l'école où a lieu le stage
<b>Barentin :</b>			
	SOUBERCAZES	Christine	EE M Dupré - Rue Daniel Auber 76360 Barentin
	MBIMBE	Elise	EE G de Maupasant – Place J le Povremoyne – 76890 Val de Sâane
	ANDRE	Claire	EE HJ Gueville – Place B Alexandre – 767860 Yerville
	LENNE	Virginie	EE J Prévert – Le bourg – 76190 Croix Mare
<b>Bois Guillaume</b>			
	PAS DE STAGE		
<b>Canteleu</b>			
	MARTEAU	Juliette	EE J Ferry 316 B rue de la République 76480 Yainville
	SINCA	Alexandra	EE D Carpentier – Le bourg – 76480 Epinay
	LIENAFI	Sabrina	EE Maupassant – Rue du Prsdt Allende – 76380 Canteleu
	SALITOT	Christine	EE Maupassant – Rue du Prsdt Allende – 76380 Canteleu
	AIT ABBOU	Nacira	EE Maupassant – Rue du Prsdt Allende – 76380 Canteleu
	BAGOT	Christelle	EE Flaubert 21 avenue de Versailles 76380 Canteleu
<b>Darnétal</b>			
	BOUDIN-DUPONT	Guylaine	EE "Clémenceau" 76 Darnétal
	GOURLAOUEN	Christophe	EE "Lemonnier" – 76 Franqueville St Pierre
	GOGLU	Véronique	EE "Les Malières" 76 Fresne le Plan
	GUYRKA	Sabine	EE Herriot – rue des perets – 76240 Le Mesnil Esnard
	LEDUCQ	Mikkola	EE – 72 rue des écoles – 76113 Grainville sur Ry
	SECHET	Marianne	EE Brassens – rue du froc aux moines – 76520 La Neuville chant d'oisel

Dieppe Est			
	FRANCOIS	Bruno	EE La Varenne – 2 rue Félix Faure – 76680 St Saens
	LARGETEAU	Stephanie	EE La Varenne – 2 rue Félix Faure – 76680 St Saens
	DREULLE	Maryvonne	EE A Malraux – 1,3 le bocage – Braquemont – 76730 Petit Caux
	HALLAVANT	Valérie	EE A Malraux – 1,3 le bocage – Braquemont – 76730 Petit Caux
	BLONDEL	Sylvie	EE J. Rostand - 10 rue des tilleuls - 76510 St Nicolas d'Aliermont
	RICHARD	Emmanuelle	EP 27/29 Place du marché – 76630 Envermeu
	LESEUR	Evelyne	EP 27/29 Place du marché – 76630 Envermeu
	ROULAND	Christine	EP La preuve par 9 – rue J Briançon – Tourville la chapelle – 76630 Petit Caux
	PIETTE	Caroline	EE P. Curie - 2 rue J Puech - 76370 Neuville les Dieppe
	BUQUET	Nicolas	EE P. Curie - 2 rue J Puech - 76370 Neuville les Dieppe
	AMICHAUD	Aude	EE J Prévert – 12 rue J Prévert – 76370 Neuville les Dieppe
	DA PONTE	Almiro	EE P Langevin – 73 rue A Lamotte – 76370 Neuville les Dieppe
Dieppe Ouest			
	SCHMITT	Emmanuelle	EE - Rue du Stade 76590 Belmesnil
	BRIGHENTI	Hélène	EE - Rue de la Varenne 76590 Le Bois Robert
	TOURMENTE	Wilfrid	EE Jules Ferry 33 avenue Jean Jaurès 76200 Dieppe
	MATHYS	Jean-Marie	"Groupe scolaire ""La Salicorne"" - 23, Rue du Vallon 76370 Rouxmesnil -Bouteilles
Elbeuf :			
	Pas de stage		
Eu			
	ANGER	Frédérique	EE Ledré Delmet Moreau – 15 rue Suzanne 76470 Le Tréport
	TAIN	Clémence	EE Ledré Delmet Moreau – 15 rue Suzanne 76470 Le Tréport
	EFIMOFF	Pierre	EE La Brocéliande – rue de la République – 76260 Eu
	DURAND	David	EE Le Tilleul – 76660 Londinières
	LABBÉ	Sabine	EP Les hirondelles- 46 rue de l'égalité 76260 St Pierre en Val
Fécamp			
	CONSTANT	Fabienne	EE – Route de Sassetot – 76540 Theuville aux maillots
	MARIN	Laure	EP Route départementale 33 – 76540 Angerville la martel
	LORRE - GNAEDINGER	Catherine	EE - 2 rue du chant des oiseaux - 76790 Gerville
	BREDEL	Stéphane	EE Jean Macé - 145 rue G. Couturier - 76400 Fécamp
	GRANCHER	Magali	EE Jean Macé - 145 rue G. Couturier - 76400 Fécamp
	FAUVEL	Laétitia	EE François Rabelais - rue Georges Bourgeois - 76400 Fécamp
	GRANCHER	Damien	EE François Rabelais - rue Georges Bourgeois - 76400 Fécamp
	LEMAITRE	Valérie	
	MARMAI	Stéphane	EP - 78 route de Goderville - 76110 Bretteville Du Grand Caux
	LEROUX	Frédérique	EE Jean Savigny - rue du Hameau martin - 76110 Goderville

Grand Quevilly			
	DUHAMEL	Séverine	EE Césaire Levillain – rue Michel Corroy- 76120 Grand Quevilly
	THUILLIER	Olivier	EE Césaire Levillain – rue Michel Corroy- 76120 Grand Quevilly
	GODARD	Laura	EE V. Hugo, rue du presbytère, 76530 Grand-Couronne
	ROBERT	Laetitia	EE V. Hugo, rue du presbytère, 76530 Grand-Couronne
Havre Est :			
	DENELLE	Karine	EPC Paul Bert -51 rue des Iris 76610 Le Havre
	MASSELIN	Marie	EPC Paul Bert -51 rue des Iris 76610 Le Havre
	THORIN	Cédric	EPC Louise Michel – allée Léon Moussinac- 76610 Le Havre
	NATIS	Elodie	EPC Louise Michel – allée Léon Moussinac- 76610 Le Havre
	LACHEVRE	Anne-Sophie	EPC Eugène Varlin 2 -15 rue E.Aubry 76610 Le Havre
	FERAILLE	Annabelle	EPC Eugène Varlin 2 -15 rue E.Aubry 76610 Le Havre
	M BAYE	Jennifer	EPC F.Buisson -41 rue de Soquence 76600 Le Havre
	SAILLARD	Charline	EPC F.Buisson -41 rue de Soquence 76600 Le Havre
	FERRY	Fanny	EPC Robespierre -14 rue Robespierre 76610 Le Havre
	LACHERAY	Virginie	EPC Robespierre -14 rue Robespierre 76610 Le Havre
	MARTIN	Anais	EPC Robespierre -14 rue Robespierre 76610 Le Havre
Havre Nord			
	FONTELLINE	Patrick	EE Massillon – 105 rue Massillon 76600 Le Havre
	GALERNE	Sébastien	EE Massillon – 105 rue Massillon 76600 Le Havre
	RECHER	Brigitte	EE Renaissance – 79 rue Edmond Rostand – 76620 LE HAVRE
	BERIOUCHE	Laetitia	EE Renaissance – 79 rue Edmond Rostand – 76620 LE HAVRE
	ERNIE	Jemin	EE Renaissance – 79 rue Edmond Rostand – 76620 LE HAVRE
	CHEDRU	Cécile	EE Raspail – 36 rue Raspail – 76600 Le Havre
	BOSSUET	Margot	EE Raspail – 36 rue Raspail – 76600 Le Havre
	LEBOUDER	Frédérique	EE Carco – 90 rue Francis Carco – 76620 Le Havre
	GIRARD	David	EE Carco – 90 rue Francis Carco – 76620 Le Havre
Havre Ouest			
	BERNARD	Manuella	EE Stendahl – 130 rue Stendahal -76620 Le Havre
	CARON	Céline	EP Molière – 31 rue Amiral Courbet - 76600 Le Havre
	MAUDUY	Michèle	EP Antoine Lagarde - 56 rue d'Ignauval - 76310 Saint Adresse
	CAPRON	Agnès	EP Les Gobelins – 8 rue des gobelins - 76600 Le Havre
	TALBOT	Isabelle	EE Frédéric Bellanger - 9 rue du Dr GIBERT - 76600 Le Havre
	LE GARREC	Patricia	EP La Mailleraye – 40 rue Séry- 76600 Le Havre

Havre Sud			
	DUBEC	Karine	EE F Hanin 1 rue le mail – 76430 St Romain de colbosc
	LEGOUBE-CACHEUX	Cora	EE F Hanin 1 rue le mail – 76430 St Romain de colbosc
	AYRAL	Raphaëlle	EM G. Sand 140 rue du Homet 76600 Le Havre
	BENARD	Amtul	EM G. Sand 140 rue du Homet 76600 Le Havre
	MONNIER	J-Philippe	EE Les Caraques 13 rue des Caraques 76700 Harfleur
	HATINGUAIS	Cécile	EE Les Caraques 13 rue des Caraques 76700 Harfleur
Lillebonne			
	FREBOU	Christine	EE H. Boucher - 76 210 Gruchet le Valasse
	LANOS	Jean Marie	EE Carnot 62 rue de la libération – 76170 Lillebonne
	AUBE	Sébastien	EE Glatigny – place de Coubertin – 76170 Lillebonne
	DANILIN	Michèle	EE M Leblanc 221 rue Pomone – 76170 St Antoine la forêt
	DECULTOT	Caroline	EE 82 grande rue – 76210 St Eustache la forêt
	DEGREMONT	Pascale	E.E PU A. Schweitzer - 76330 Notre-Dame de Gravenchon
Maromme			
	LEBRET	Karine	EE Joliot-Curie – 6 porte de Diane – 76 Le Petit Quevilly
	GAYOUX	Béatrice	EE P Picasso – Rue Salvador Allende – 76140 Le Petit Quevilly
	VILMER	Céline	EE P Picasso – Rue Salvador Allende – 76140 Le Petit Quevilly
	VIOLET	Jean Eudes	EE P Picasso – Rue Salvador Allende – 76140 Le Petit Quevilly
	DUCLOS-PETIT	Sylvie	EE Meret - Boulevard Gambetta – 76 Le Petit Quevilly
	SEYER	Fanny	EE L. Pasteur - rue Louis Pasteur – 76 Le Petit Quevilly
	BONVALET	Virginie	EE L. Pasteur - rue Louis Pasteur – 76 Le Petit Quevilly
Montivilliers			
	BOUDONNET	Amandine	Ecole Le Clos Perrine – 76 Mannevillette
	GARNIER	Sarah	Ecole Jules Collet – 76 Montivilliers
	VAST	Valérie	Ecole Elémentaire – 76 Etretat
Neufchâtel			
	ROUCOUL	David	EE - Rue des fosses trembles 76750 Bierville
	GOURDIN	Wilfrid	EE – Grande rue – 76660 Bures en bray
	ROUSSEL	Marine	EE J Moulin – 4 rue J Ferry – 76220 Neuf Marché
	LELIEVRE-AUBERT-BERTIN	Emilie	EP - 6 rude des écoles 76750 Morgny la Pommeraye
Rouen Centre			
	AIT TAHAR	Mohamed	EE Mullot - Rue Mullot - 76100 ROUEN
	BIZET	Delphine	EE Mullot - Rue Mullot - 76100 ROUEN
	PESTRINAUX	Marie Céline	EE Camus – Boulevard Siegfried - 76130 Mt St Aignan
	BOBEE	Noémie	EE St Exupéry – Boulevard de Broglie - 76130 Mt St Aignan
Rouen Nord			
	DUGUE	Christine	EE L Bimorel – 17 rue des augustins – 76000 Rouen
	HOUX	Catherine	EE J Ph Rameau – 6 bis rue J Ph Rameau – 76000 Rouen
	CATTANEO	Isabelle	EE J Ph Rameau – 6 bis rue J Ph Rameau – 76000 Rouen
	LEPICARD	Valérie	EE G de Maupassant- 202 rue A Dupuis – 76000 Rouen
	MARTEAU	Juliette	EE J Ferry – rue de l'enseigne Renaud – 76000 Rouen
	GODARD	Laura	EE Legouy – 16 rue Legouy – 76000 Rouen
Rouen Sud			
	CHALAIN	Arnaud	EE Jean Macé - Rue Hector Malot 76800 Saint Etienne du Rouvray
	MAZEL	Jean Luc	EE F Raspail – rue Raspail – 76300 Sotteville les rouen

	JEAN-BELHOMME	Véronique	EE Jules Michelet - Rue de la République- 76300 Sotteville les Rouen
	BEN HAMMOU	Dounia	EE Jules Michelet - Rue de la République- 76300 Sotteville les Rouen
	LEBLON	Louise	EE J Jaurès – rue Victor Bertel – 76300 Sotteville les rouen
<b>St Etienne du Ry</b>			
	CLAVERIE	Elodie	EE Ferry Jaurès - 184 rue de Paris 76800 Saint Etienne du Rouvray
	CAHARD	Yoanna	EE Louis Pergaud - 3, rue de l'Argonne 76800 Saint Etienne du Rouvray
	BOHAMY	Katia	EE Louis Pergaud - 3, rue de l'Argonne 76800 Saint Etienne du Rouvray
	CADET	Céline	EE Paul Langevin – 1 rue Julian Grimau – 76800 St Etienne du Rouvray
	PARIS	Angélique	EE Ampère rue du docteur Magnier 76800 Saint Etienne du Rouvray
<b>St Valéry en Cx</b>			
	DURUFLE	Antoine	Ecole Joseph Breton 34 rue Lemercier 76560 Doudeville
	SELLE	Emilie	EE 137 rue de l'école 76810 Greuville
	ARAUJO	Sandry	EE route des Canadiens 76730 Thil-Manneville
	RIVE	Alexandra	EP place Jacques Clatot 76730 Brachy
<b>Yvetot</b>			
	ANDRE	Frédéric	EE Louis Bignon – 555 rue de la Libération – 76940 La Mailleraye sur seine / Arelaune en seine
	TASSEL	Emilie	EE Albert Fert – 1 route de St Maclou – 76640 Yebleron
	COTTARD	Eléonore	EE Louis Chrétien – 109 allée des tilleuls – 76640 Fauville en caux / Terres de caux

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'inspectrice d'académie – directrice académique  
des services de l'éducation nationale,  
de la Seine-Maritime

  
Catherine BENOIT-MERVANT



Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-07-05-003

**5 EME REVISION DU SCHEMA REGIONAL  
D'ORGANISATION DES SOINS (SROS) DE  
HAUTE-NORMANDIE**

**ARRETE DU 5 JUILLET 2017  
PORTANT ADOPTION DE LA 5ème REVISION  
DU SCHEMA REGIONAL D'ORGANISATION DES SOINS (SROS)  
DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1431-1, 2 et 4, L.1432-4, L.1434-1, 4 et 7 à 9, 11, 15 et 16, R.1434-1, 2 et 4, et 8 et D.1432-28 à 31 et 35, 38, 39, 44, 45, 50 à 53 ;

**VU** le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 1er février 2017 ;

**Vu** l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé de Haute Normandie en date du 19 décembre 2011 arrêtant le plan stratégique régional de santé ;

**VU** l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie en date du 7 mars 2012 portant adoption du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) de Haute-Normandie, publié au RAA spécial n° 3 du 08 mars 2012 ;

**VU** les arrêtés du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie en date du :

- 19 novembre 2012 publié au RAA normal n° 81 du 22 novembre 2012 portant adoption de l'avenant n°1
- 12 avril 2013 publié au RAA n° 48 d'avril 2013 portant adoption de l'avenant n°2
- 16 octobre 2013 publié au RAA n° 123 en novembre 2013 portant adoption de l'avenant n°3
- 7 avril 2014 publié au RAA n° 39 d'avril 2014 portant adoption de l'avenant n°4

au Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) de Haute-Normandie ;

**Vu** l'avis de consultation de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie concernant la 5ème révision du schéma régional d'organisation des soins publié le 4 mai 2017 au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie ;

**Vu** l'avis favorable rendu par la commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 8 juin 2017 ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de l'assemblée plénière de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie réunie en sa séance plénière le 29 juin 2017

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité rendu par l'assemblée délibérante de la commune de Le Chatellier, canton de Messei, arrondissement d'Argentan – département de l'Orne, le 19 mai 2017 et réceptionné par l'Agence régionale de santé de Normandie le 2 juin 2017 ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité rendu par l'assemblée délibérante de la commune de la Ferrière Bochard, communauté urbaine d'Alençon – département de l'Orne, le 20 juin 2017 et réceptionné par l'Agence régionale de santé de Normandie le 27 juin 2017 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La 5ème révision du schéma régional d'organisation des soins de la région Haute-Normandie pour la période 2017-2018 est arrêtée.

**ARTICLE 2 :** La 5ème révision du schéma régional d'organisation des soins de la région Haute-Normandie pour la période 2017-2018 peut être consultée sur le site internet de l'Agence régionale de santé de Normandie.

Elle peut également être consultée :

- A la préfecture de la région Normandie : Place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 Rouen cedex ;
- A la préfecture du département de la Seine-Maritime : Hôtel du Département - Quai Jean Moulin, CS 56101- 76101 Rouen cedex ;
- A la préfecture du département de l'Eure : Hôtel du Département - 14 Boulevard Georges Chauvin - 27200 Évreux ;
- Au siège de l'Agence Régionale de Santé de Normandie : Espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, 14050 Caen cedex 4 ;
- Ainsi que dans ses délégations territoriales :
  - o Délégation territoriale de Seine-Maritime : 31 rue Malouet – BP 2061 – 76040 Rouen Cedex ;
  - o Délégation territoriale de l'Eure : Cité administrative - Boulevard Georges Chauvin - 27023 ÉVREUX Cedex ;

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région de Normandie.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de région de Normandie.

Fait à Caen, le 5 juillet 2017

La Directrice générale

Le Directeur Général Adjoint  
Vincent KAUFFMANN

Christine GARDEL

— Agence régionale de santé de Normandie  
— Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035  
— 14050 CAEN Cedex 4  
— Standard : 02 31 70 96 96  
— <https://www.normandie.ars.sante.fr/>

Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Liberté : Estelle DEL PINO TEJEDOR (T. 02.31.70.96.85 / [estelle.del-pino-tejedor@ars.sante.fr](mailto:estelle.del-pino-tejedor@ars.sante.fr))

## Avenant n°5 portant modification du volet 14 – imagerie médicale du Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé 2012-2017 de Haute-Normandie

Le présent avenant n'intègre que les éléments ayant fait l'objet d'une modification.

La modification du volet 16 – imagerie médicale est effective à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

### 1.1 Contexte :

Le SROS de Haute-Normandie a déjà fait l'objet de révisions intermédiaires au titre des volets imagerie, mais de nouveaux besoins ont été identifiés en matière de renforcement du parc d'IRM et de scanners. Cette révision du volet imagerie a été travaillée sur la base d'une enquête menée par l'Agence permettant notamment un recensement des porteurs de projet. En outre, une analyse des taux d'équipement, de recours... par territoire de santé, a également été réalisée. La réalisation de ces travaux et la concertation régionale ont notamment mis en évidence une saturation d'une partie des appareils et des ressources médicales contraintes associées à une répartition déséquilibrée sur le territoire.

### 1.2 Identification d'objectifs opérationnels complémentaires :

#### Taille critique des ressources médicales :

- La présence de 3 radiologues seniors pour un scanner et 5 pour une IRM est préconisée.

#### Conditions de mise en œuvre :

- Les appareils d'IRM doivent compléter un plateau technique d'imagerie : implantation nouvelle dans un établissement ou un CIM disposant d'un scanner afin de permettre la substitution des actes irradiants selon les recommandations de la Société Française de Radiologie.
- Les appareils sont fixes, implantés dans des établissements sanitaires ou centres d'imagerie médicale.

### 1.3 Modification du tableau portant sur la déclinaison en termes d'implantations et d'appareils des scanographe à utilisation médicale :

- Le nombre de scanographe à utilisation médicale cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé du Havre (+1).
- Le nombre de scanographe à utilisation médicale cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé d'Evreux-Veron (+1).
- Le nombre d'implantations de scanographe à utilisation médicale cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé d'Evreux-Veron (+1).

#### SCANOGRAPHE A UTILISATION MEDICALE

TERRITOIRE DE SANTE	NOMBRE D'IMPLANTATIONS			NOMBRE D'APPAREILS			DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES
	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 2017	Différentiel	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 2017	Différentiel	
ROUEN/ELBEUF	12	12	0	16	16	0	NON
LE HAVRE	8	8	0	9	10	+1	OUI
EVREUX/VERNON	6	7	+1	7	8	+1	OUI
DIEPPE	2	2	0	3	3	0	NON

**1.4 Modification du tableau portant sur la déclinaison en termes d'implantations et d'appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique (IRM) :**

- Le nombre d'appareils d'IRM cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé de Rouen-Elbeuf (+4).
- Le nombre d'implantations d'appareils d'IRM cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé de Rouen-Elbeuf (+3).
  
- Le nombre d'appareils d'IRM cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé du Havre (+2).
- Le nombre d'implantations d'appareils d'IRM cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé du Havre (+2).

Il est également préconisé de ne plus établir de distinction entre les appareils spécialisés en ostéo-articulaire et les appareils polyvalents pour les nouvelles demandes.

**APPAREILS D'IMAGERIE OU DE SPECTROMETRIE PAR RESONANCE MAGNETIQUE NUCLEAIRE A UTILISATION CLINIQUE**

TERRITOIRE DE SANTE	NOMBRE D'IMPLANTATIONS			NOMBRE D'APPAREILS			DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES
	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 2017	Différentiel	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 2017	Différentiel	
ROUEN/ELBEUF	7	10	+3	13	17 <sup>(1)</sup>	+4	OUI
LE HAVRE	5	7	+2	8	10 <sup>(2)</sup>	+2	OUI
EVREUX/VERNON	3	3	0	5	6 <sup>(2)</sup>	+1	OUI
DIEPPE	1	2	+1	2	3	+1	OUI

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-07-05-002

6 EME REVISION DU SCHEMA REGIONAL  
D'ORGANISATION DES SOINS (SROS) DE  
BASSE-NORMANDIE

**ARRETE DU 5 JUILLET 2017  
PORTANT ADOPTION DE LA 6ème REVISION  
DU SCHEMA REGIONAL D'ORGANISATION DES SOINS (SROS)  
DE LA REGION BASSE-NORMANDIE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1431-1, 2 et 4, L.1432-4, L.1434-1, 4 et 7 à 9, 11, 15 et 16, R.1434-1, 2 et 4, et 8 et D.1432-28 à 31 et 35, 38, 39, 44, 45, 50 à 53 ;

**VU** le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine GARDEL en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 1er février 2017 ;

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie, en date du 21 décembre 2012, publié à la même date, portant adoption du Plan Stratégique Régional de Santé de Basse-Normandie ;

**VU** l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 21 décembre 2012, publié à la même date, fixant le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) de Basse-Normandie;

**VU** l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie en date du 31 janvier 2013, publié le 8 février 2013, portant adoption du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie et précisant dans son article 4 que la durée de validité des documents du Projet régional de santé (PRS) qui ont déjà été adoptés (dont le SROS arrêté le 21 décembre 2012) est portée au 31 janvier 2018 afin de les faire coïncider avec la durée de validité du PRS ;

**VU** les arrêtés de la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie et de Normandie (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016) en date du :

- 1er août 2013 publié le 7 août 2013 (1<sup>ère</sup> révision)
- 24 juin 2014 publié le 23 juillet 2014 (2<sup>ème</sup> révision)
- 24 mars 2015 publié le 27 mars 2015 (3<sup>ème</sup> révision)
- 16 décembre 2015 publié le 18 décembre 2015 (4<sup>ème</sup> révision)
- 9 mars 2016 publié le 11 mars 2016 (5<sup>ème</sup> révision)

portant modification du projet régional de santé de Basse-Normandie concernant le schéma régional d'organisation des soins ;

**Vu** l'avis de consultation de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie concernant la 6<sup>ème</sup> révision du schéma régional d'organisation des soins publié le 4 mai 2017 au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie ;

**Vu** l'avis favorable rendu par la commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 8 juin 2017 ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de l'assemblée plénière de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie réunie en sa séance plénière le 29 juin 2017 ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité rendu par l'assemblée délibérante de la commune de Le Chatellier, canton de Messei, arrondissement d'Argentan – département de l'Orne, le 19 mai 2017 et réceptionné par l'Agence régionale de santé de Normandie le 2 juin 2017 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité rendu par l'assemblée délibérante de la commune de la Ferrière Bochard, communauté urbaine d'Alençon – département de l'Orne, le 20 juin 2017 et réceptionné par l'Agence régionale de santé de Normandie le 27 juin 2017 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La 6ème révision du schéma régional d'organisation des soins de la région Basse-Normandie pour la période 2017-2018 est arrêtée.

**ARTICLE 2 :** La 6ème révision du schéma régional d'organisation des soins de la région Basse-Normandie pour la période 2017-2018 peut être consultée sur le site internet de l'Agence régionale de santé de Normandie :

Elle peut également être consultée :

- A la préfecture de la région Normandie : place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN cedex ;
- A la préfecture du département du Calvados : rue Daniel Huet, 14038 Caen CEDEX ;
- A la préfecture du département de la Manche : place de la préfecture, CS 10419 50009 Saint-Lô ;
- A la préfecture du département de l'Orne : 39 rue Saint-Blaise, 61019 Alençon CEDEX ;
- Au siège de l'Agence Régionale de Santé de Normandie : espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, 14050 Caen CEDEX 4 ;
- Ainsi que dans ses délégations territoriales :
  - o Délégation territoriale du Calvados : espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, 14050 Caen cedex 4 ;
  - o Délégation territoriale de la Manche : place de la Préfecture, 50008 Saint-Lô ;
  - o Délégation territoriale de l'Orne : Cité administrative, Place Bonet, BP 539, 61016 Alençon

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région de Normandie.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de région de Normandie.

Fait à Caen, le 5 juillet 2017

La Directrice générale

le Directeur Général Adjoint  
Vincent KAUFFMANN

Christine GARDEL

— Agence régionale de santé de Normandie  
— Espace Claude Monet - 2 place Jean Nouzille - CS 55035  
— 14050 CAEN Cedex 4  
— Standard : 02 31 70 96 96  
— <https://www.normandie.ars.sante.fr/>

Les services de l'ARS disposent de traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Liberté :  
Estelle DEL PINO TEJEDOR (T. 02.31.70.96.85 / [estelle.del-pino-tejedor@ars.sante.fr](mailto:estelle.del-pino-tejedor@ars.sante.fr))



## Avenant n°1 portant modification du volet 16 – imagerie médicale du Schéma Régional d'Organisation des Soins du Projet Régional de Santé 2013-2018 de Basse-Normandie

*Le présent avenant n'intègre que les éléments ayant fait l'objet d'une modification.*

*La modification du volet 16 – imagerie médicale est effective à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Normandie.*

### 1.1 Contexte :

Le SROS de Basse-Normandie a déjà fait l'objet de révisions intermédiaires au titre des volets imagerie, mais de nouveaux besoins ont été identifiés en matière de renforcement du parc d'IRM et de scanners. Cette révision du volet imagerie a été travaillée sur la base d'une enquête menée par l'Agence permettant notamment un recensement des porteurs de projet. En outre, une analyse des taux d'équipement, de recours... par territoire de santé, a également été réalisée. La réalisation de ces travaux et la concertation régionale ont notamment mis en évidence une saturation d'une partie des appareils et des ressources médicales contraintes associées à une répartition déséquilibrée sur le territoire.

### 1.2 Identification d'objectifs opérationnels complémentaires :

#### Taille critique des ressources médicales :

- La présence de 3 radiologues seniors pour un scanner et 5 pour une IRM est préconisée.

#### Conditions de mise en œuvre :

- Les appareils d'IRM doivent compléter un plateau technique d'imagerie : implantation nouvelle dans un établissement ou un CIM disposant d'un scanner afin de permettre la substitution des actes irradiants selon les recommandations de la Société Française de Radiologie.
- Les appareils sont fixes, implantés dans des établissements sanitaires ou centres d'imagerie médicale.

### 1.3 Modification du tableau portant sur la déclinaison en termes d'implantations et d'appareils des scanographe à utilisation médicale :

- Le nombre de scanographe à utilisation médicale cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé du Calvados (+3).
- Le nombre de scanographe à utilisation médicale cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé de la Manche (+2).
- Le nombre d'implantations de scanographe à utilisation médicale cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé de la Manche avec la mise en place d'une borne (8 à 9).
- Le nombre de scanographe à utilisation médicale cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé de l'Orne (+1).
- Le nombre d'implantations de scanographe à utilisation médicale cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé de l'Orne (+1).

#### SCANOGRAPHES A UTILISATION MEDICALE

TERRITOIRE DE SANTE	NOMBRE D'IMPLANTATIONS			NOMBRE D'APPAREILS			DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES
	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 31/01/2018	Différentiel	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 31/01/2018	Différentiel	
CALVADOS	12	12	0	14	17	+3	OUI
MANCHE	8	8 à 9	0 à 1	8	10	+2	OUI
ORNE	5	6	+1	5	6	+1	OUI

**1.4 Modification du tableau portant sur la déclinaison en termes d'implantation et d'appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique (IRM) :**

- Le nombre d'appareils d'IRM cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé du Calvados (+2).
- Le nombre d'implantations d'appareils d'IRM cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé du Calvados (+2).
- Le nombre d'appareils d'IRM cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé de la Manche (+12).
- Le nombre d'appareils d'IRM cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé de l'Orne (+1).
- Le nombre d'implantations d'appareils d'IRM cible pour 2018 est modifié sur le territoire de santé de l'Orne (+1).

Il est également préconisé de ne plus établir de distinction entre les appareils spécialisés en ostéo-articulaire et les appareils polyvalents pour les nouvelles demandes.

**APPAREILS D'IMAGERIE OU DE SPECTROMETRIE PAR RESONANCE  
MAGNETIQUE NUCLEAIRE A UTILISATION CLINIQUE**

TERRITOIRE DE SANTE	NOMBRE D'IMPLANTATIONS			NOMBRE D'APPAREILS			DEMANDES NOUVELLES RECEVABLES
	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 31/01/2018	Différentiel	Autorisé au 15/03/2017	Prévu à échéance du SROS 31/01/2018	Différentiel	
CALVADOS	7	9	+2	11	13	+2	OUI
MANCHE	6	6	0	6	7	+1	OUI
ORNE	4	5	+1	4	5	+1	OUI

# Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-07-03-003

## Arrêté du 3 juillet 2017 portant approbation de l'avenant n°11 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire "télésanté Basse-Normandie"

*Arrêté du 3 juillet 2017 portant approbation de l'avenant n°11 à la convention constitutive du  
Groupement de Coopération Sanitaire "télésanté Basse-Normandie"*



**ARRÊTÉ DU 3 JUILLET 2017 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°11**

**A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE**

**« TÉLÉSANTE BASSE-NORMANDIE »**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**

**Vu** le Code de la Santé publique et notamment les articles L 6115-3, L. 6133-1 à L. 6133-9 et R. 6133-1 à R. 6133-25 du code de la santé publique

**Vu** le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé

**Vu** l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2010,

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

**Vu** le décret du 5 janvier 2017 portant nomination de Madame Christine Gardel en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Normandie ;

**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Normandie ;

**Vu** la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Basse-Normandie approuvé par ses membres fondateurs en date du 20 octobre 2009 ;

**Vu** l'avenant 1 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » dont les composantes ont été approuvées par ses membres au cours des Assemblées Générales du 24 mars 2010, du 1er décembre 2010 et du 21 mars 2011 ;

**Vu** l'avenant 2 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 9 novembre 2011 ;

**Vu** l'avenant 3 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 ;

**Vu** l'avenant 4 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2013 ;

**Vu** l'avenant 5 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2013 ;

**Vu** l'avenant 6 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2015 ;

**Vu** l'avenant 7 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 18 novembre 2015 ;

**Vu** l'avenant 8 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 15 mars 2016 ;

**Vu** l'avenant 9 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 15 juin 2016 ;

**Vu** l'avenant 10 de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » approuvé par ses membres au cours de l'Assemblée Générale du 22 novembre 2016 ;

**Vu** le courrier, en date du 13 novembre 2015, du président de la Fondation du Bon Sauveur de Saint-Lô exprimant le souhait de rompre l'adhésion au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Haute-Normandie » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** le courrier du Président du Centre Communal d'Action Sociale de Dives-sur-Mer exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 8 novembre 2016 ;

**Vu** le courrier du Président de l'URPS Infirmiers de Normandie exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 21 novembre 2016 ;

**Vu** le courrier du Directeur de l'EHPAD Intercommunal de Douvres la Délivrande exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 7 décembre 2016 ;

**Vu** le courrier du Directeur de l'EHPAD les Opalines des Moutiers en Cinglais exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 7 décembre 2016 ;

**Vu** le courrier de la Directrice de l'établissement Normandia de Trouville sur Mer exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 12 décembre 2016 ;

**Vu** le courrier de la Directrice de l'EHPAD George Peuvrel de La Haye Pesnel exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 15 décembre 2016 ;

**Vu** le courrier de la Directrice de l'EHPAD au Bon Accueil de Sartilly Baie Bocage exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 22 décembre 2016 ;

**Vu** le courrier du Directeur Adjoint de l'EHPAD La Résidence Fleurie de Coulonges sur Sarthe exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 12 janvier 2017 ;

**Vu** le courrier de la Directrice Adjointe de la Clinique d'Alençon exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 2 mars 2017 ;

**Vu** le courrier du Directeur de l'EHPAD Le Beau Site de Clécy exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 6 mars 2017 ;

**Vu** le procès-verbal de l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » en date du 23 mars 2017 qui approuve à l'unanimité l'avenant 11 de la convention ;

**Vu** la demande formulée en date du 14 juin 2017 par l'Administrateur de GCS, en vue de l'approbation de l'avenant n°11 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Télésanté Basse-Normandie » ;

**CONSIDERANT** l'article 26 de la convention constitutive relatif aux avenants de la convention constitutive,

**CONSIDERANT** que l'objet de l'avenant n°11 de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du Code de Santé Publique,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'avenant n°11 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire Télésanté de Basse-Normandie portant modification des membres en son sein est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, au Tribunal administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc BP 25086 à Caen (14050) Cedex 4, à compter de la réception de la notification pour les intéressés et de la publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

**Article 3** : Le Directeur de l'Appui à la Performance est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Normandie, ainsi qu'aux Recueils des Actes Administratifs du département du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Fait à CAEN, le 3 juillet 2017

Mme Christine Gardel,

le Directeur Général Adjoint

Vincent KAUFFMANN

Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

**Annexe** : Avenant N°11 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Télésanté Basse-Normandie »



---

**ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE  
TELESANTE BASSE-NORMANDIE  
JEUDI 23 MARS 2017**

---

**AVENANT 11**



**AVENANT N°11**  
**A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPERATION**  
**SANITAIRE "TELESANTE BASSE-NORMANDIE"**

*Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L. 6133-1 à L. 6133-9 relatifs aux Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) et R. 6133-1 à R. 6133-25 ;*

*Vu l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;*

*VU l'arrêté du 5 Novembre 2009 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, portant approbation de la convention constitutive, publié le 6 Novembre 2009 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;*

*VU l'arrêté du 8 Novembre 2011 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 1 de la convention constitutive, publié le 14 Novembre 2011 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;*

*VU l'arrêté du 1 Mars 2012 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 2 de la convention constitutive, publié le 15 Mars 2012 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;*

*VU l'arrêté du 28 Juin 2013 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 3 de la convention constitutive, publié le 4 Juillet 2013 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 4 de la convention constitutive, publié le 20 et 24 décembre 2013 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 2 mars 2015 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 5 de la convention constitutive, publié le 2 mars 2015 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 14 octobre 2015 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 6 de la convention constitutive, publié le 23 octobre 2015 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Basse-Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 2016 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 7 de la convention constitutive, publié le 8 avril 2016 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 24 août 2016 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 8 de la convention constitutive, publié le 16 septembre 2016 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 16/11/2016 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 9 de la convention constitutive, publié le 25/11/2016 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu l'arrêté du 6 mars 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 10 de la convention constitutive, publié le 20/03/2017 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;*

*Vu la délibération de l'Assemblée générale du 23 mars 2017 ;*

**Les soussignés,**

1. **L'Association ANIDER**
2. **L'Association APRIC**
3. **L'Association « Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées » (ASPEC)**
4. **L'Association Basse-Normandie Santé**
5. **L'Association Départementale des CMPP et CAMSP de la Manche**
6. **L'Association pour le Déploiement des Outils Communicants (ADOC) Normandie**
7. **L'Association Nationale de la Prévention en Alcoologie et Addiction (ANPAA)**
8. **L'Association Présage, MAIA Nord Cotentin TOURLAVILLE**
9. **L'Association RSVA (Réseau de Service pour une Vie Autonome)**
10. **Le Centre de Rééducation Fonctionnelle William Harvey – Korian de MARTIN D'AUBIGNY**
11. **Le Centre de Rééducation Fonctionnel Le Normandy de GRANVILLE**
12. **Le Centre de Soins Infirmiers Actions Santé DIVES SUR MER**
13. **Le Centre de Soins Infirmiers Actions Santé HEROUVILLE SAINT-CLAIR**
14. **Le Centre de Soins Infirmiers Actions Santé BAYEUX**
15. **Le Centre de soins de suite Korian d'ALENCON (Le Diamant)**
16. **Le Centre de soins de suite Korian d'EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE (La Goélette)**
17. **Le Centre de soins de suite Korian d'EVRECY (Les Rives de l'Odon)**
18. **Le Centre de soins de suite Korian de GRAINVILLE/ODON (Reine Mathilde)**
19. **Le Centre de soins de suite Korian d'IFS (Côte Normande)**
20. **Le Centre de soins de suite Korian de OUISTREHAM (Thalatta)**
21. **Le Centre de soins de suite Korian de CAEN (Brocéliande)**
22. **Le Centre de Soins Infirmiers de CONDE-SUR-NOIREAU**
23. **L'Association Soins Santé d'ARGENTAN**
24. **Le Centre de Lutte Contre le Cancer François Baclesse CAEN**
25. **Le Centre Psychothérapique de l'Orne (CPO) d'ALENÇON**
26. **Le Centre Hospitalier de L'AIGLE**
27. **Le Centre Hospitalier d'ARGENTAN**
28. **Le Centre Hospitalier d'AUNAY-SUR-ODON**
29. **Le Centre Hospitalier d'AVRANCHES-GRANVILLE**
30. **Le Centre Hospitalier de BAYEUX**
31. **Le Centre Hospitalier de CARENTAN**
32. **Le Centre Hospitalier de la Côte Fleurie HONFLEUR**
33. **Le Centre Hospitalier Public du Cotentin CHERBOURG OCTEVILLE**
34. **Le Centre Hospitalier de COUTANCES**
35. **Le Centre Hospitalier de l'Estran PONTORSON**
36. **Le Centre Hospitalier de FALAISE**
37. **Le Centre Hospitalier de FLERS**
38. **Le Centre Hospitalier de LISIEUX**
39. **Le Centre Hospitalier de MORTAGNE**

40. Le Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson
41. Le Centre Hospitalier de PONT-L'ÉVÈQUE
42. Le Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT
43. Le Centre Hospitalier de SAINT-JAMES
44. Le Centre Hospitalier de SAINT-LO - Mémorial France-États-Unis
45. Le Centre Hospitalier de VIMOUTIERS – Marescot
46. Le Centre Hospitalier de VIRE
47. Le Centre Hospitalier InterCommunal d'ALENÇON-Mamers
48. Le Centre Hospitalier InterCommunal des Andaines - LA FERTE-MACE
49. Le Centre Hospitalier Universitaire de CAEN (CHU)
50. La Clinique Henri Guillard de COUTANCES
51. La Clinique Saint Dominique (FLERS)
52. Le Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche (CDDSM)
53. L'EHPAD d'ALENÇON (La Sénatorerie)
54. L'EHPAD d'ARGENCES (Fondation Le Tavernier Pitrou)
55. L'EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE (Le Sacré Cœur)
56. L'EHPAD d'AUBE (Résidence Opale)
57. L'EHPAD d'AVRANCHES (Résidence de Tonge)
58. L'EHPAD de BOURGUEBUS (Emeraude)
59. L'EHPAD de BRETTEVILLE sur LAIZE (Résidence les Chanterelles)
60. L'EHPAD de BRIOUZE (Notre Dame)
61. L'EHPAD de CAEN (Jean-Ferdinand de St Jean)
62. L'EHPAD de CAEN (Henry Dunant - CRF)
63. L'EHPAD de CAEN (Les Petites Sœurs des Pauvres)
64. L'EHPAD de CAEN (Les Résidences Saint Benoit)
65. L'EHPAD de CAEN (Résidence La Demi-Lune)
66. L'EHPAD de CAGNY (Les Orchidées)
67. L'EHPAD de CAMBERNON (Résidence le Parc Fleuri)
68. L'EHPAD de CARQUEBUT
69. L'EHPAD de CAUMONT L'ÉVENTE (La Vallée de l'Aure)
70. L'EHPAD de CERISY LA FORET (Résidence L'Abbaye)
71. L'EHPAD de CESNY BOIS HALBOUT (St Jacques et St Christophe)
72. L'EHPAD de CETON (Résidence NEYRET)
73. L'EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE (La Quincampoise)
74. L'EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE (L'Ermitage)
75. L'EHPAD de COLOMBELLES (Belle Colombe)
76. L'EHPAD de CONDE SUR NOIREAU (Laurence de la Pierre)
77. L'EHPAD de CONDE SUR SARTHE (Résidence Arpège)
78. L'EHPAD de COURSEULLES SUR MER (Les Tilleuls)
79. L'EHPAD de COURSEULLES SUR MER (Résidence Westalia)
80. L'EHPAD de DOZULE (Résidence Topaze)
81. L'EHPAD de DOZULE (Résidence Vallée d'Auge)
82. L'EHPAD de DUCEY (Résidence Delivet)
83. L'EHPAD d'ELLON (Beau Soleil)
84. L'EHPAD d'EPRON (L'orée du Golf)
85. L'EHPAD de FLAMANVILLE (L'Aubade)
86. L'EHPAD de FLEURY SUR ORNE (Le Florilège)
87. L'EHPAD de FONTENAY LE PESNEL (Les deux fontaines)
88. L'EHPAD de GRANVILLE (Résidence l'Emeraude)
89. L'EHPAD de GRANVILLE (Saint Gabriel)

90. L'EHPAD d'HEROUVILLE ST CLAIR (Asialys)
91. L'EHPAD d'IFS (Le Jardin d'Elsa)
92. L'EHPAD d'ISIGNY SUR MER (St Joseph)
93. L'EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINE (L'Orée des Bois)
94. L'EHPAD de LA GLACERIE (Le Clos à Froment)
95. L'EHPAD de LE BREUIL EN AUGÉ (Les Bougainvillées)
96. L'EHPAD de LE MOLAY LITTRY (Harmonie)
97. L'EHPAD de LE SAP (Audelin Lejeune)
98. L'EHPAD de LE SAP (Le Grand Jardin)
99. L'EHPAD de LUC/MER (Côte de Nacre)
100. L'EHPAD de LIVAROT (St Joseph)
101. L'EHPAD de LONGNY AU PERCHE (La Providence)
102. L'EHPAD de MARGNY (Les Hortensias)
103. L'EHPAD de MISSY (Les Hauts de Monceaux)
104. L'EHPAD de MONDEVILLE (La Source)
105. L'EHPAD d'OCCAGNES (St Vincent de Paul)
106. L'EHPAD de PERIERS (Résidence Anaïs de Groucy)
107. L'EHPAD de PERCY (Résidence des Eglantines)
108. L'EHPAD de SOURDEVAL (St Joseph)
109. L'EHPAD de SAINT ARNOULT (Le Parc de la Touques)
110. L'EHPAD de SAINTE MERE EGLISE
111. L'EHPAD de SAINT LO (Anne Leroy)
112. L'EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES (La Mesnie)
113. L'EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS (La Roseraie) et SSIAD
114. L'EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND (La Pléiade)
115. L'EHPAD de THURY HARCOURT (Asile de Marie)
116. L'EHPAD de TINCHEBRAY (Les Epicéas)
117. L'EHPAD de TORIGNI SUR VIRE (La Clairière des Bernardins)
118. L'EHPAD de TOUROUVRE (Les Laurentides)
119. L'EHPAD de TREVIERES (L'Hexagone)
120. L'EHPAD de TROARN (Saint Vincent de Paul)
121. L'EHPAD de TRUN (Pierre Wadier)
122. L'EHPAD de VASSY (Les demeures des Glycines)
123. L'EHPAD du VAL DE SAIRE
124. L'EHPAD de VILLERS-BOCAGE (Jeanne Bacon)
125. L'EHPAD de VIRE (Symphonia)
126. L'Espace Régional d'Education Thérapeutique de Basse-Normandie
127. L'Etablissement Public de Santé de BELLEME
128. L'Etablissement Public de Santé Mentale de CAEN (EPSM)
129. La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP)
130. La Fédération Hospitalière de France
131. La Fédération de l'Hospitalisation Privée
132. La Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile (FNEHAD) de Basse-Normandie
133. La Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer (FNCLCC)
134. La Fondation Bon Sauveur de PICAUVILLE
135. La Fondation du Bon Sauveur de SAINT-LO
136. La Fondation hospitalière de la Miséricorde CAEN
137. Le GCS « Accompagner et soigner ensemble dans le bocage et le prébocage » BAYEUX
138. Le GCSMS Inter-établissements du Sud Manche DUCEY

139. L'HAD de BAYEUX (Soins Maintien à Domicile du Bessin)
140. L'HAD de CAEN (Henry Dunant – CRF)
141. L'HAD de CONDE SUR SARTHE (du Pays d'Alençon Soigner Ensemble)
142. L'Hôpital Local de SEES
143. L'Hôpital Privé Saint Martin (CAEN)
144. L'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS) Basse-Normandie
145. L'Institut Inter-régional de Cancérologie TUBIANA de CAEN
146. La MAIA du Bocage Ornaïs DOMFRONT
147. La MAIA du Perche (MORTAGNE-AU-PERCHE)
148. Le PSLA Avenir Santé de CONDE-SUR-NOIREAU
149. Le PSLA de DEAUVILLE
150. Le PSLA de LA HAYE DU PUIITS (SISA Sabinus)
151. Le PSLA de LES PIEUX
152. Le PSLA de SAINT JAMES
153. Le PSLA de VIRE
154. La Polyclinique de la Baie (AVRANCHES)
155. La Polyclinique de la Manche (SAINT LO)
156. La Polyclinique du Parc (CAEN)
157. La Polyclinique du Cotentin (EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE)
158. La Polyclinique de DEAUVILLE
159. La Radiologie de CAEN Saint-Martin
160. Le Réseau Bas-Normand pour la prise en charge de la Sclérose En Plaques (RBS-SEP)
161. Le Réseau Bas-Normand Santé Qualité (RBNSQ)
162. Le Réseau de santé TELAP
163. Le Réseau Normandys
164. Le Réseau REPOP – DONC (Dépistage Obésité Nord Cotentin)
165. Le Réseau ONCO Basse-Normandie
166. Le Réseau Ville-Hôpital Plaies et CICATrisation du Languedoc Roussillon
167. La SISA du pôle santé de L'AIGLE
168. L'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) de Basse-Normandie
169. L'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) de Normandie
170. L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Infirmier Libéraux de Basse-Normandie
171. L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Orthophonistes de Basse-Normandie

Sont convenus des stipulations suivantes :

## PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications à la convention constitutive du GCS Télésanté Basse-Normandie, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale réunie le **23 mars 2017**.

D'une part, il s'agit tout d'abord de modifier la convention eu égard à l'admission de nouveaux membres au sein du GCS Télésanté Basse-Normandie, ainsi que des retraits à savoir :

- **S'est retiré** du groupement, sur décision de l'assemblée générale du **23 mars 2017**, le **membre délibératif** suivant :

### Collège A - « Etablissements sanitaires »

- Fondation Bon Sauveur de SAINT-LO

- **S'est retiré** du groupement, sur décision de l'assemblée générale du **23 mars 2017**, le **membre consultatif** suivant :

- URPS Infirmiers de Basse-Normandie

- **A adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **23 mars 2017**, le **membre consultatif** suivant :

- URPS Infirmiers de Normandie

- **Ont adhéré** au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **23 mars 2017**, les **membres délibératifs** suivants :

### Collège A - « Etablissements Sanitaires »

- Clinique d'ALENCON

### Collège B - « Villes »

- CCAS de DIVES-SUR-MER

### Collège C « Établissements Médico-Sociaux »

- EHPAD de CLECY « Le Beau Site »
- EHPAD de COULONGES SUR SARTHE « Résidence Fleurie »
- EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE « Intercommunal »
- EHPAD de LA HAYE PESNEL « Georges Peuvrel »
- EHPAD de LES MOUTIERS EN CINGLAIS « Les Opalines »
- EHPAD de SARTILLY « Résidence Au Bon Accueil »
- EHPAD de TROUVILLE SUR MER « Normandia »

D'autre part, dans un courrier daté du 2 Décembre 2016, l'Agence Régionale de Santé de Normandie invite les GCS Télésanté Haute-Normandie (GCS THN) et Télésanté Basse-Normandie (GCS TSBN) à anticiper une révision de nos statuts actuels, afin de pouvoir faciliter avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'intervention de nos structures respectives sur l'ensemble de la Normandie, notamment pour permettre la mise en œuvre de projets de court terme nécessitant une coopération entre des acteurs agissant sur les deux anciennes régions et offrant également la possibilité, le cas échéant, aux professionnels et institutions d'une ancienne région normande d'accéder sans délai à des solutions développées uniquement dans le GCS de l'autre, dès lors que ces solutions ont vocation à se prolonger au-delà de 2018. Pour répondre à cette demande, il s'agit de modifier les références à la région Basse-Normandie au sein de la convention constitutive.

En outre, un nouveau groupement régional d'appui au développement de la e-santé unique pour la Normandie devant être mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les membres du territoire haut-normand déjà membre du GCS THN seront exonérés de la contribution annuelle du GCS TSNB.

#### ARTICLE 1 – VOCATION TERRITORIALE

1) L'intitulé « Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie » est remplacé par « Agence Régionale de Santé de Normandie » dans le préambule, les articles 3, 25, 26, 27 et 33 de la convention constitutive du Groupement.

2) L'intitulé « région Basse-Normandie » est remplacé par « territoire bas-normand de la région Normandie » dans les articles 3 et 7.1 de la convention constitutive du Groupement.

3) Le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement est modifié comme suit :

Les réunions du Comité Restreint ne sont pas publiques. Les réunions ont lieu sur le territoire bas-normand de la région Normandie, et peuvent se dérouler par visioconférence ou audioconférence simultanée sur plusieurs sites, dans la limite des moyens techniques disponibles.

4) Le 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article 9.1 de la convention constitutive du Groupement est modifié comme suit :

Assistent aussi à l'Assemblée Générale avec voix consultative :

- Le Directeur de l'ARS de Normandie ou son représentant ;
- Le Médecin Coordonnateur du Comité médical ;
- Le Coordonnateur du Comité technique ;
- Un représentant des usagers, dont les conditions de désignation sont prévues dans le règlement intérieur ;
- Les représentants des Conseils Régionaux des Ordres de Normandie ;
- Les représentants du Conseil Régional de Normandie, des conseils généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

5) L'article 6 de la convention constitutive du Groupement est modifié comme suit :

Le Groupement de Coopération Sanitaire a une vocation territoriale principalement orientée vers le territoire bas-normand de la région Normandie. Il peut toutefois établir, dans le respect de son objet, des collaborations sur l'ensemble de la région Normandie, ainsi que dans d'autres régions avec les personnes morales, visées à l'article L. 6133-2 du code de la santé publique ou leurs regroupements.

6) Le dernier alinéa de l'article 7.1 de la convention du Groupement est modifié comme suit :

Le groupement peut également admettre parmi ses membres délibératifs, dans le respect de son objet, toute personne morale répondant aux conditions visées aux deux alinéas précédents et dont le siège social est situé sur le territoire haut-normand de la région Normandie, ainsi que dans d'autres régions, notamment en vue de partager des compétences, des moyens, des équipements ou des prestations de service, des systèmes d'information ou des savoir-faire.

7) Le premier alinéa de l'article 7.2 de la convention du Groupement est modifié comme suit :

---

Au cours de son existence, le Groupement peut admettre de nouveaux membres consultatifs de la Région de Normandie disposant des statuts suivants :

- Organismes et structures représentatives des établissements de santé ;
- Organismes et structures représentatives des établissements médico-sociaux ;
- Organismes et structures représentatives des professionnels libéraux ;
- Groupement de Coopération Sanitaire, maîtrise d'ouvrage de l'Espace Numérique Régional de Santé du territoire haut-normand de la région Normandie.

#### **ARTICLE 2 – CONTRIBUTION ANNUELLE AUX CHARGES TRANSVERSALES DE GESTION DU GROUPEMENT**

L'article 22.1 de la convention du Groupement est complété comme suit :

Les membres délibératifs, dont le siège social est situé sur le territoire haut-normand de la région Normandie, pouvant justifier au moment de leur demande d'adhésion au groupement de leur qualité de membre du Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Haute-Normandie, sont exonérés de la contribution annuelle aux charges transversales de gestion du groupement.

#### **ARTICLE 3 – MEMBRES DU GROUPEMENT – COLLEGES ET CAPITAL**

L'annexe 1 à la convention constitutive du Groupement est modifiée comme suit :



## Annexe 1 – Liste des Membres par collège et répartition du capital

### Collège A – Collège « Établissements Sanitaires »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ANIDER	Association de type loi 1901	11 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. DUPONT Alain	10,20 €
Centre François BACLESSE	Centre de Lutte Contre le Cancer de Basse-Normandie Établissement de santé privé	3 avenue du Général Harris 14000 CAEN	M. MEFLAH Khaled	10,20 €
Centre Psychothérapique de l'Orne (CPO)	Établissement public de santé	31, rue Anne-Marie Jahouvey - BP 358 61014 ALENCON	M. GEFFROY Yves	10,20 €
CH Aigle (I')	Établissement public de santé	10 rue du Docteur Frinault 61305 L'AIGLE	M. AMRI Karim	10,20 €
CH Argentan	Établissement public de santé	47 rue Aristide Briand 61200 ARGENTAN	M. LE BRIERE Jérôme	10,20 €
CH Aunay-sur-Odon	Établissement public de santé	5 rue de l'Hôpital 14260 AUNAY SUR ODON	M. FERRENDIER Olivier	10,20 €
CH Avranches-Granville	Établissement public de santé	rue des Menneries 50406 GRANVILLE	M. HEURTEL Jean-Pierre	10,20 €
CH Bayeux	Établissement public de santé	13 rue de Nesmond 14400 BAYEUX	M. FERRENDIER Olivier	10,20 €
CH Carentan	Établissement public de santé	1 avenue Qui-Qu'en-Grogne 50500 CARENTAN	M. COLOMBEL Jean-Claude	10,20 €
CH Côte Fleurie	Établissement public de santé	chemin de la Plane 14600 HONFLEUR	M. VAIL Jean-Jacques	10,20 €
CH Cotentin	Établissement public de santé	46 rue du Val de Saire 50102 CHERBOURG OCTEVILLE	M. MORIN Maxime	10,20 €
CH Coutances	Établissement public de santé	rue de la gare 50200 COUTANCES	M. LUGBULL Thierry	10,20 €
CH Estran - Pontorson	Établissement public de santé	7 chaussée ville Cherel 50170 PONTORSON	M. MORETTE Bruno	10,20 €
CH Falaise	Établissement public de santé	Boulevard Bercagnes 14700 FALAISE	M. GOARYOT Yvon	10,20 €
CH Fliers - Jacques Monod	Établissement public de santé	rue Eugène Garnier 61100 FLERS	M. WETTA Claude	10,20 €
CH Lisieux (Robert Bisson)	Établissement public de santé	4 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. GRANDORGE Eric	10,20 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CH Mortagne	Établissement public de santé	9 rue de Longny 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. LEVERT Hervé	10,20 €
CH Mortain - Gilles Buisson	Établissement public de santé	18 rue de la 30ème Division Américaine 50140 MORTAIN	Mme HATIER Alizée	10,20 €
CH Pont L'Evêque	Établissement public de santé	9 rue de Brossard 14130 POINT L'ÉVEQUE	M. GRANDORGE Eric	10,20 €
CH Saint-Hilaire-du-Harcouët	Établissement public de santé	place de Bretagne 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	M. PRIVAT Erwan	10,20 €
CH Saint-James	Établissement public de santé	37 rue du Docteur Legros 50240 SAINT JAMES	Mr HEURTEL Jean-Pierre	10,20 €
CH Saint-Lô (Mémorial France-États-Unis)	Établissement public de santé	715 rue Dunant 50000 SAINT LÔ	M. LUGBULL Thierry	10,20 €
CH Vimoutiers (Marescot)	Établissement public de santé	2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS	Mme JEZEQUEL Nathalie	10,20 €
CH Viré	Établissement public de santé	4 rue Emile Desvaux 14500 VIRE	M. PONCHON François	10,20 €
CHIC Alençon-Mamers	Établissement public de santé	24 rue de Fresnay 61000 ALENCON	M. GEFFROY Yves	10,20 €
CHIC des Andaines	Établissement public de santé	rue Sœur Marie Boitier 61600 La FERTE-MACE	M. PONCHON François	10,20 €
CHU - Centre hospitalier universitaire de Caen	Établissement public de santé	avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. KASSEL Christophe	10,20 €
Clinique d'ALENCON	Etablissement Privé de santé	62 rue Candie 61000 ALENCON	Mme JANOT Charlotte	10,20 €
Clinique de COUTANCES Docteur Henri GUILLARD	Etablissement Privé de santé	3 bis rue de la Croûte 50200 COUTANCES	M. TATARD Ivan	10,20 €
Clinique de FLERS Saint Dominique	Etablissement Privé de santé	99 rue de Messei 61100 FLERS	M. JOSSE Didier	10,20 €
EPSM de CAEN (CHS)	Établissement public de santé	15 ter rue Saint-Ouen 14000 CAEN	M. BLANDEL Jean-Yves	10,20 €
Etablissement Public de Santé de BELLEME	Établissement public	4 et 28 rue du Mans - BP 104 61130 BELLEME	M. LEVERT Hervé	10,20 €
Fondation Bon Sauveur de La Manche	Établissement privé d'intérêt collectif	65 rue de Baltimore CS 71308 50008 SAINT LO CEDEX	M. BERTRAND Xavier	10,20 €
Fondation Hospitalière de la Miséricorde Pouvoir Ronan GUYON années 2017-2018	Établissement privé d'intérêt collectif	15 rue des Fossés Saint Julien 14000 CAEN	Mme KRİKORIAN Myriam	10,20 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
HAD Alençon Soigner Ensemble	Établissement public de santé	63 bis rue d'Alençon 61250 CONDE SUR SARTHE	M. BAROUKH Claude	10,20 €
HAD Croix Rouge CAEN	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	5 rue Saint-Vincent de Paul BP 85412 14000 CAEN	Mme PATTI Michèle	10,20 €
HAD Soins Maintien à domicile du Bessin	Association de type loi 1901	Manoir d'Aprigny - 2 rue Louvière 14400 BAYEUX	M. VALENTIN Eric	10,20 €
Hôpital Local de SEES	Etablissement Public	79 rue de la république 61500 SEES	M. HARE Bruno	10,20 €
Hôpital Privé Saint Martin	Etablissement Privé de santé	18 rue Roquemonts CS 15022 14050 CAEN CEDEX 4	M. BUSO Christophe	10,20 €
Korian de CAEN Brocéliande	Etablissement Privé de santé	38 rue Brocéliande 14000 CAEN	Mme FOUCHAUX Sonia	10,20 €
Korian de MARTIN D'AUBIGNY William Harvey	Etablissement Privé de santé	le Haut Bosq 50190 MARTIN D'AUBIGNY	M. TAKOUGNADI Stanislas	10,20 €
KORIAN de OUISTREHAM - Thalatta	Etablissement Privé de santé	40 Boulevard Boivin Champeneaux 14150 OUISTREHAM	M. DUMONT Arnaud	10,20 €
Korian d'IFS Côte Normande	Etablissement Privé de santé	rue Anton Tchekhov 14123 IFS	Mme GUILLET Corinne	10,20 €
Le Normandy	Société par Actions Simplifiée (SAS)	1 rue Jules Michelet 50400 GRANVILLE	M. LEBON Franck	10,20 €
Polyclinique de Deauville	Etablissement Privé de santé	28 avenue Florian de Kergorlay 14800 DEAUVILLE	M. BROUTE Julien	10,20 €
Polyclinique de la Baie	Etablissement Privé de santé	1 avenue du Quesnoy St Martin des Champs 50300 AVRANCHES	Mme TESSIER Véronique	10,20 €
Polyclinique de la Manche	Etablissement Privé de santé	45 rue du Général Koëmig 50000 SAINT LO	M. LEMIRE Franck	10,20 €
Polyclinique du Cotentin	Etablissement Privé de santé	Avenue du Thivet 50220 EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE	M. RIVIERE Joël	10,20 €
Polyclinique du Parc	Etablissement Privé de santé	20 avenue Capitaine Georges Guynemer 14052 CAEN CEDEX 4	M. KOWALCZYK Samuel	10,20 €

### Collège B – Collège « Villes »

Membre adhérent	Forme Juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association Déploiement Outils Communicants (ADOC Normandie)	Association de type loi 1901	URPS 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. FAROY Francis	31,25 €
Association Soins Santé ARGENTAN	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	16/18 rue de la Poterie 61200 ARGENTAN	Mme RICHARD	31,25 €
CCAS de DIVES SUR MER	Etablissement Communal	2 Avenue des Résistants BP 60020 14161 DIVES SUR MER	M. MOURARET Pierre	31,25 €
Centre de Soins et Santé Condé/Noireau	Association de type loi 1901	Croix Rouge Française Centre de Santé Infirmier 9 bis rue du Pont Cel 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme PATTI Michèle	31,25 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé BAYEUX	Société Mutualiste	Pôle de Santé Argouges 42 rue de Beauvais 14400 BAYEUX	M. BURNOUF Sébastien	31,25 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé DIVES SUR MER	Société Mutualiste	34 rue Gaston Manneville 14160 DIVES SUR MER	M. BURNOUF Sébastien	31,25 €
Centre de Soins Infirmiers Actions Santé HEROUVILLE SAINT-CLAIR	Société Mutualiste	58 Avenue de la cavée 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR	M. BURNOUF Sébastien	31,25 €
Institut Inter-régional de Cancérologie TUBIANA	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	20 avenue Capitaine Georges Guynemer/ Centre Jean Bernard 9 rue Beauverger 72000 LE MANS 14000 CAEN	Mme LEMOUEL Virginie M. LECORRE	31,25 €
PSLA de CONDE Avenir Santé	Association de type loi 1901	Pôle Vaulleuard 9 bis rue du Ponceil 14110 CONDE SUR NOIREAU	M. LESAOUTER Bernard	31,25 €
PSLA de DEAUVILLE	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Maison Médicale CréActive Place - BP 2292 14800 DEAUVILLE	M. SAINMONT Nicolas	31,25 €
PSLA de LA HAYE DU PUIITS - SISA Sabinus	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	9 rue des Aubépines 50250 LA HAYE DU PUIITS	Mme MEHAULT-HOLMES Violaine	31,25 €
PSLA de LES PIEUX	Association de type loi 1901	14 route de Barneville 53140 LES PIEUX	M. GRAS Jean-Michel	31,25 €
PSLA de SAINT JAMES	Société civile de moyens	13 route d'Antrain 50240 SAINT JAMES	Mr MARCONNET David	31,25 €
PSLA de VIRE	Association de type loi 1901	5 rue Notre Dame 14500 VIRE	M. DANNET Franck	31,25 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Radiologie CAEN Saint-Martin (SAS)	SELARL	18 rue des Roquemonts 14000 CAEN	Mrs CHALLINE Bertrand (MARICHAL Yves)	31,25 €
SISA du Pôle de Santé de L'AIGLE	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	1 rue du Pont du Moulin 61300 L'AIGLE	M. COLASSE Patrick	31,25 €

### Collège C – Collège « Établissements Médico-Sociaux »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ASPEC « Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésés »	Association de type loi 1901	10 Chemin de la Grippé 61400 MORTAGNE AU PERCHE	Mme DROLON Violaine	5,75 €
Association Départementale des CMPP et CAMSP de la Manche	Association de type loi 1901	12 rue de la Varoquière 50000 SAINT LÔ	M. FAGNEN Jean Louis	5,75 €
Association Nationale de la Prévention en Alcoolologie et Addiction (ANPAA)	Association de type loi 1901	82 Boulevard Dunois 14000 CAEN	Mme CARPENTIER Mireille	5,75 €
EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie	Société Anonyme (SA)	15 rue de la Sénatorerie 61000 ALENÇON	Mme PRIMA Stéphanie	5,75 €
EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou	Etablissement Social et Médico-Social Communal	17 Route de Troarn Le Fresne 14370 ARGENCES	Mme Véronique DUBUCS	5,75 €
EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay 61430 ATHIS DE L'ORNE	Mme MARTIN Nathalie	5,75 €
EHPAD d'AUBE Résidence Opale	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Brethel 61270 AUBE	M. DEWEVRE Ludovic	5,75 €
EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge	Société par Actions Simplifiée (SAS)	52 bis rue de Verdun 50300 AVRANCHES	M. BOTZUNG Guillaume	5,75 €
EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude	Etablissement Privé à but lucratif	18 Rue des Blés d'Or 14540 BOURGUEBUS	Mme CORDRAY Sandrine	5,75 €
EHPAD de BRETTEVILLE sur LAIZE Résidence les Chanterelles	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Route de Caillouet - Lieu dit La Moissonnière 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE	M. PANNIER Philippe	5,75 €
EHPAD de BRIOUZE Notre Dame	Association de type loi 1901	28 rue Saint Gervais 61220 BRIOUZE	Mme LE DANTEC Florence	5,75 €
EHPAD de CAEN Henry Dunant	Etablissement Privé à but non lucratif	15 rue Guillaume Trébutien 14000 CAEN	Mme PATTI Michèle	5,75 €
EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean	Établissement public de santé	19-21 rue Maifilâtre 14000 CAEN	Mme MONDESERT Dorothée	5,75 €
EHPAD de CAEN Les Résidences Saint Benoit	Etablissement Privé à but non lucratif	6 rue de Malon 14000 CAEN	Mme HAUBERT Stéphanie	5,75 €
EHPAD de CAEN Résidence La Demi Lune	Société par Actions Simplifiée (SAS)	10 Avenue de Paris 14000 CAEN	M. PADET Jérôme	5,75 €
EHPAD de CAGNY Les Orchidées	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	11 Rue de Grantôt 14630 CAGNY	M. VINCLLET Clément	5,75 €
EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Hôtel Hébert 50200 CAMBERNON	M. PAYSANT Frédéric	5,75 €
EHPAD de CARQUEBUT	Etablissement Social et Médico-Social Communal	6 rue Jacques Désiré Perrotte 50480 CARQUEBUT	Mme BERTHE Anne	5,75 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure	Société par action simplifiée	27 route de Caen 14240 CAUMONT L'EVENTE	Mme MAIRAND Carole	5,75 €
EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye	Fondation reconnue d'utilité publique	13 Avenue 2ème Division Indian Head 50680 CERISY LA FORET	Mme MARQUIS Sandrine	5,75 €
EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe	Établissement public de santé	3 rue de l'Hospice 14220 CESNY BOIS HALBOUT	M. TILLARD Stéphane	5,75 €
EHPAD de CETON Résidence NEYRET	Société Anonyme (SA)	26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole	5,75 €
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE La Quincampoise	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	19 rue du Général de Gaulle BP 67 50130 CHERBOURG OCTEVILLE	M. DAUPEUX Raoul Mme VATINEL Directrice 3ème âge	5,75 €
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage	Établissement Privé à but non lucratif	40 avenue Etienne Lecarpentier 50100 CHERBOURG	M. LANDRON Hugues	5,75 €
EHPAD de CLECY Le Beau Site	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	Rue du Beau Site 14570 CLECY	M. TITH Stéphane	5,75 €
EHPAD de COLOMBELLES Belle Colombe	Société Mutualiste	2 rue Victor Hugo 14460 COLOMBELLES	Mme LAPORTE CAVILLON Anne	5,75 €
EHPAD de CONDE SUR NOIREAU Laurence de la Pierre	Établissement public de santé	87 rue Saint Martin BP 90 14110 CONDE SUR NOIREAU	Mme ESPALLARGAS-ADAM Colette	5,75 €
EHPAD de CONDE SUR SARTHE Résidence Arpège	Association de type loi 1901	10 rue des Artisans 61250 CONDE SUR SARTHE	M. RANNOU Bertrand	5,75 €
EHPAD de COULONGES SUR SARTHE "Résidence Fleurie"	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Route de Coulonges 61170 COULONGES SUR SARTHE	M. BEUVIER Ludovic	5,75 €
EHPAD de COURSEULLES SUR MER Les Tilleuls	Association de type loi 1901	Lotissement les Tilleuls 14470 COURSEULLES SUR MER	M. DAHLAB Isaac	5,75 €
EHPAD de COURSEULLES SUR MER Résidence Westalia	Société Mutualiste	1 Chemin de la Délivrande 14470 COURSEULLES SUR MER	Mme GILBERT Gwael	5,75 €
EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal	Établissement social et médico-social intercommunal	6 rue de Bourgogne 14400 DOUVRES LA DELIVRANDE	M. BLOCHE Xavier	5,75 €
EHPAD de DOZULE Résidence Topaze	Société par Actions Simplifiée (SAS)	2 rue Rocqupine 14430 DOZULE	Mme JAMES Karine	5,75 €
EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano 14430 DOZULE	M. GAY Clément	5,75 €
EHPAD de DUCEY Résidence Delivet	Établissement public de santé	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BLOCKET Sylvie	5,75 €
EHPAD d'ELLON Beau Soleil	Établissement Privé à but lucratif	Les Castelets 14250 ELLON	Mme VIRETTE Katerine	5,75 €
EHPAD d'EPRON L'orée du Golf	Société Mutualiste	Rue Olympe de Gouges ZAC de l'Orée du Golf 14610 EPRON	M. BURNOUF Sébastien	5,75 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de FLAMANVILLE L'Aubade	Etablissement Privé à but non lucratif	La Campagne 50340 FLAMANVILLE	M. LANDRON Hugues	5,75 €
EHPAD de FLEURY/ORNE Le Florilège	Etablissement Privé à but lucratif	26 Grande Rue 14123 FLEURY SUR ORNE	M. VILLEROY Samuel	5,75 €
EHPAD de FONTENAY LE PESNEL Les deux fontaines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	15 Route de Tilly Sur Seullies 14250 FONTENAY LE PESNEL	M. RENOUE Thomas	5,75 €
EHPAD de GRANVILLE Résidence l'Émeraude	Société Anonyme (SA)	225 Rue Jeanne Jugan 50400 GRANVILLE	Mme MOY Magaly	5,75 €
EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel	Etablissement Privé à but lucratif	54 rue Jean Rostand 50400 GRANVILLE	M. PAYSANT Frédéric	5,75 €
EHPAD d'HEROUVILLE ST CLAIR Asialys	Société Mutualiste	101 Avenue de la 3ème D. Britannique 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme LE GUEN Elodie	5,75 €
EHPAD d'IFS Le Jardin d'Elsa	Société Mutualiste	4 rue Elsa Triolet 14123 IFS	M. BURNOUF Sébastien	5,75 €
EHPAD d'ISIGNY SUR MER St Joseph	Etablissement Social et Médico-Social Communal	5 Avenue de la Tour du Pin 14230 ISIGNY SUR MER	Mme VINCENT Sophie	5,75 €
EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINE Résidence L'Orée des Bois	Établissement public de santé	42 rue de Bagnoles 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINE	M. VIVIER Laurent	5,75 €
EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment	Etablissement Privé à but non lucratif	Rue Pierre et Marie Curie 50470 LA GLACERIE	M. LANDRON Hugues	5,75 €
EHPAD de LA HAYE PESNEL "Georges Peuvrel"	Établissement social et médico-social communal	9 avenue Ernest Corbin 50320 LA HAYE PESNEL	Mme GHAZALI Latifa	5,75 €
EHPAD de LE BREUIL EN AUGÉ Les Bougainvillées	Etablissement Privé à but lucratif	Le Plessis 14130 LE BREUIL EN AUGÉ	M. FLORCHINGER Julien	5,75 €
EHPAD de LE MOLAY LITTRY Harmonie	Société par action simplifiée	Route de Tournières 14330 LE MOLAY LITTRY	M. LEMARCHAND Mathieu	5,75 €
EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune	Association de type loi 1901	38 rue du Bois Besnard 61470 LE SAP	Mme ROBILLARD Joëlle	5,75 €
EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin	Société à responsabilité limitée unipersonnelle	La Louvètière 61470 LE SAP	Mme PHELIPEAU Isabelle	5,75 €
EHPAD de LES MOUTIERS EN CINGLAIS Les Opallines	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	1200 Route de Thury Harcourt 14220 LES MOUTIERS EN CINGLAIS	M. GUIARD Jean-Luc	5,75 €
EHPAD de LIVAROT Saint Joseph	Association de type loi 1901	55 rue du Général Leclerc 14140 LIVAROT	Mme MEDES Claude	5,75 €
EHPAD de LONGNY AU PERCHE La Providence	Association de type loi 1901	2 rue du Docteur Jean Vivarès 61290 LONGNY AU PERCHE	Mme DUBOIS Béatrice	5,75 €
EHPAD de LUC SUR MER Côte de Nacre	Etablissement Privé à but lucratif	12 rue Marin Labbé 14530 LUC SUR MER	Mme PASSAVANT Céline	5,75 €
EHPAD de MARIIGNY Les Hortensias	Etablissement Privé à but non lucratif	36, rue du 13 juin 1944 50570 MARIIGNY LE LOZON	Mme PICAN Emmanuelle	5,75 €



Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de MISSY Les Hauts de Monceaux	Société par action simplifiée	8 route de Bougy 14210 MISSY	M. DUJOLS Thibault	5,75 €
EHPAD de MONDEVILLE La Source	Société Mutualiste	111 Rue Emile Zola 14120 MONDEVILLE	M. BURNOUF Sébastien	5,75 €
EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines	Etablissement Social et Médico-Social Communal	14 rue St Martin 50410 PERCY	M. BROSSAT Jean-Michel	5,75 €
EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy	Établissement public communal d'hospitalisation	10 Rue Bastogne - BP 28 50190 PERIERS	M. BERTHE Pierre	5,75 €
EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques	Société par action simplifiée	Avenue Michel d'Ornano Saint-Arnoult 14800 DEALUVILLE	Mme LEBLANC Annick	5,75 €
EHPAD de SAINTE MERE EGLISE	Établissement social et médico-social communal	36 rue du Cap de Laine 50480 SAINTE MERE EGLISE	Mme BERTHE Anne	5,75 €
EHPAD de SAINT LO Anne Leroy	Etablissement Privé à but non lucratif	65 rue de Baltimore 50008 SAINT LO	M. LECAPLAIN	5,75 €
EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Rue des Peupliers 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES	M. ANFRY Olivier	5,75 €
EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS "La Roseale" et SSIAD	Etablissement public local social et médico-social	25 rue de la Gare 14380 SAINT SEVER CALVADOS	M. JAMMET Philippe	5,75 €
EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire	Etablissement Social et Médico-Social Communal	2 Rue du 8 MAI 1945 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE	Mme GILBERT Véronique	5,75 €
EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND La Pléiade	Société en nom collectif	Rue Pont Trubert 14400 SAINT VIGOR LE GRAND	M. DUJOLS Thibault	5,75 €
EHPAD de SARTILLY "Résidence Au Bon Accueil"	Établissement social et médico-social communal	18 rue de la Chatellerie - BP 19 50530 SARTILLY BAIE BOCAGE	Mme GHAZALI Latifa	5,75 €
EHPAD de SOURDEVAL St Joseph	Fondation reconnue d'utilité publique	24 avenue du Maréchal Foch BP 609 50150 SOURDEVAL	M. JASICA Jonathan	5,75 €
EHPAD de THURY HARCOURT Asile de Marie	Etablissement Privé à but non lucratif	72-74 rue de Condé 14220 THURY HARCOURT	Mme HUCK	5,75 €
EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas	Établissement social et médico-social communal	14 rue Xavier Onfray - BP 14 61800 TINCHEBRAY	M. THIEBE Eric	5,75 €
EHPAD de TORIGNI SUR VIRE La Clairière des Bernardins	Établissement social et médico-social communal	5 rue des Bernardins 50160 TORIGNI SUR VIRE	Mme POSTEL Laurence	5,75 €
EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides	Association déclarée	Le Portail 61190 TOUROUVRE	M. CARTEL Yvan	5,75 €
EHPAD de TREVIERES L'Hexagone	Etablissement Privé à but lucratif	5 route du Molay-Littry 14710 TREVIERES	M. FLORCHINGER Julien	5,75 €
EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul	Etablissement Social et Médico-Social Communal	88 Rue de Rouen 14670 TROARN	Mme DUBUCS Véronique	5,75 €

Membre adhérent	Forme Juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de TROUVILLE SUR MER Normandia	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route d'aguesseau 14360 TROUVILLE SUR MER	Mme BARRE Laura Référente	5,75 €
EHPAD de TRUN Pierre Wadier	Établissement public de santé	69 rue de la République 61160 TRUN	M. LE BRIERE Jérôme	5,75 €
EHPAD de VASSY Les demeures des Glycines	Société par Actions Simplifiée (SAS)	11 rue du Moulin 14410 VASSY	M. LEMARCHAND Mathieu	5,75 €
EHPAD de VILLERS BOCAGE Jeanne Bacon	Établissement public de santé	13, rue Pierre Curie BP 50 14310 VILLERS-BOCAGE	Mme GAMBIER Elise	5,75 €
EHPAD de VIRE Symphonia	société anonyme	Colline Les Mancellières 14500 VIRE	Mme LEMARCHAND Véronique	5,75 €
EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul	Association de type loi 1901	2 La Grande Rue 61200 OCCAGNES	Mme CHOQUET Brigitte	5,75 €
GCSMS Inter-établissements du Sud Manche MAIA Sud Manche	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BLOCKLET Sylvie	5,75 €
Korian d'ALENCON Le Diamant	Société par action simplifiée	rue de Bretagne Lotissement Domaine de La Brebiette 61100 ALENCON	Mme DANET Séverine	5,75 €
Korian de GRAINVILLE/ODON Reine Mathilde	Société anonyme	4 rue des Hauts Vents 14210 GRAINVILLE SUR ODON	M. BERTOU Thierry	5,75 €
Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette	Société par action simplifiée	rue Surcouf 50120 EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Mme BACON Jocelyne	5,75 €
Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon	Société anonyme	Rue du Champ Rouget 14210 EVRECY	M. GILLES Christophe	5,75 €

Collège D – Collège « Réseaux et Structures Transverses »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association APRIC	Association de type loi 1901	5 rue de la victoire 14150 OUISTREHAM	Mme MARNEFFE-LEBREQUIER Anne	29,41 €
Association Basse-Normandie Santé	Association de type loi 1901	10 rue des Compagnons 14000 CAEN	M. BUREAU Jean-Yves	29,41 €
Association RSVA	Association de type loi 1901	2 rue Jean Perrin Campus Efficience Bâtiment Innovaparc 14460 COLOMBELLES	M. LEROY François	29,41 €
Collectif Départemental de la Prévention du Suicide dans la Manche (CDPSM)	Association de type loi 1901	CH Les Genêts - Fond* BS Picauville Avenue Banque à Genêts 50470 LA GLACERIE	M. BOITIAUX Gérard	29,41 €
Espace Régional d'Éducation Thérapeutique de Basse-Normandie	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14050 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. REZNIK Yves	29,41 €
GCS - Accompagner et soigner ensemble dans le bocage et le prébocage	Groupement de Coopération Sanitaire de droit privé	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	M. VALENTIN Eric	29,41 €
IREPS	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme TRAVERT Josette	29,41 €
MAIA Bocage Ornaix	Association loi 1901	Association CLIC du Bocage 28 Rue de la Gare 61700 DOMFRONT	M. SOUL Bernard	29,41 €
MAIA Nord Cotentin Asso PRESAGE	Association de type loi 1901	1071 A rue Wilson 50110 TOURLAVILLE	M. LEPY Etienne	29,41 €
MAIA Orne Est	Association de type loi 1901	6 chemin du Breuil 61400 SAINT LANGIS LES MORTAGNE	Mme SABBAAHI Ophélie	29,41 €
Réseau Bas-Normand pour la prise en charge des patients atteints de sclérose en plaques (RBN-SEP)	Association de type loi 1901	Résidence "Les Lavandières" 29 rue Général Moulin 14000 CAEN	Mme JAILLON RIVIERE Valérie	29,41 €
Réseau Bas-Normand Santé Qualité (RBNSQ)	Association de type loi 1901	3 Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme THEZELAIS Pascale	29,41 €
Réseau CICAT-LR	Association de type loi 1901	Hôpital Lapeyronie 371 avenue du Doyen Giraud 34295 MONTPELLIER	M. TEOT Luc	29,41 €
Réseau Normandys	Association de type loi 1901	CHU Clemenceau CS 30001 14033 CAEN CEDEX 9	Mme PENNIELLO-VALETTE Marie-José	29,41 €
Réseau ONCO Basse-Normandie	Association de type loi 1901	3, place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. ANDRE Michel	29,41 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Réseau RéPOP – DONC (Dépistage Obésité Nord Cotentin)	Association de type loi 1901	304 Boulevard du Québec 50400 GRANVILLE	Mme SAUMUREAU Simone	29,41 €
Réseau TELAP	Association de type loi 1901	2 rue de la Girafe 14000 CAEN	Mme DOMP MARTIN Anne	29,41 €

**Collège E – Collège « Consultatif »**

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP)	65 rue Baltimore 50000 SAINT LÔ	M. PIGAUX Bruno
Fédération Hospitalière France (FHF)	CHU de Caen Avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. MORIN Maxime
Fédération Hospitalière Privée (FHP)	73 boulevard de l'Europe 76000 ROUEN	Mme JOUEN Aline
Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer (FNCLCC)	3 avenue Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MEFLAH Khaled
Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile (FNEHAD) de Basse-Normandie	Croix Rouge Française Pôle Domicile 5 rue Saint Vincent de Paul 14000 CAEN	Mme PATTI Michèle
Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées (SYNERPA)	Résidence NEYRET 26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole
Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) de Basse-Normandie	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. LEVENEUR Antoine
Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) de Basse-Normandie, Orthophonistes	Maison des professions libérales 11/13 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN	Mme GADOIS Annick
Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) de Basse-Normandie	Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CARTEL Alain
URPS Infirmiers Libéraux de Basse-Normandie	11 Rue du Colonel Rémy 14000 CAEN	Mme BONNIEUX Christine

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2017-07-03-002

arrêté CRMH 2017 n°08 de composition de la commission  
régionale du patrimoine et de l'architecture (C. R. P. A.)

*composition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture*

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

Direction régionale  
des affaires culturelles

Conservation régionale des  
Monuments historiques

Affaire suivie par Philippe ROCHAS

Tél. 02 31 38 39 14

Mél. philippe.rochas@culture.gouv.fr

**ARRÊTÉ CRMH/2017 n° 08**

**Portant nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime**

**Officier de la Légion d'honneur**

**Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 611-2 et R.611-17 à R.611-25;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre I<sup>er</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. David NICOLAS, maire d'Avranches (50) est nommé président de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Normandie.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de Normandie :

**1. Au titre de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier »:**

*En qualité de représentants de l'État (un architecte des Bâtiments de France, un conservateur du patrimoine de la spécialité des monuments historiques et un responsable d'un service déconcentré chargé de l'architecture) :*

TROIS TITULAIRES	TROIS SUPPLÉANTS
M. Jérôme BEAUNAY, architecte des Bâtiments de France à l'UDAP du Calvados	Mme Marie FRULEUX, architecte des Bâtiments de France à l'UDAP de la Manche
Mme Kcénia NAOUMENKO, conservatrice des monuments historiques	Mme Sylvie LEPRINCE, conservatrice des monuments historiques
Mme Anne CHEVILLON, cheffe de l'UDAP de l'Orne	Mme Brigitte LELIEVRE, cheffe de l'UDAP de la Seine-Maritime

*En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :*

<b>SIX TITULAIRES</b>	<b>SIX SUPPLÉANTS</b>
M. David NICOLAS, maire d'Avranches (50)	Mme Catherine MORIN-DESAILLY, conseillère régionale
M. Philippe LAURENT, conseiller départemental du Calvados	M. Guy PESSIOT, conseiller municipal de Rouen (76)
Mme Martine SAINT-LAURENT, conseillère départementale de l'Eure	M. Pascal FINET, maire du Bec-Hellouin (27)
Mme Catherine BRUNAUD-RHYN, conseillère départementale de la Manche	M. Pierre-Jean BLANCHET, adjoint au maire de Granville (50)
Mme Marie-Françoise FROUEL, conseillère départementale de l'Orne	M. Vincent SEGOUIN, maire de Bellême (61)
M. Patrick TEISSERE, conseiller départemental de la Seine-Maritime	M. Jean-Claude CLAIRE, maire de Veules-les-Roses (76)

*En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :*

<b>SIX TITULAIRES</b>	<b>SIX SUPPLÉANTS</b>
Mme Isabelle d'HARCOURT, association la Demeure Historique	M. Marcel CARON, association de Sauvegarde des moulins de l'Eure et de la Seine-Maritime
Mme Sinikka GALLOIS, association Vieilles Maisons Françaises	Mme Anne BELHOSTE-DUGAS, association Maisons Paysannes de France
M. Olivier GRONIER, Fondation du Patrimoine	M. Alain ALEXANDRE, association du Musée de l'Homme et de l'Industrie
M. Gérard LEPOINT, association les Amis des Monuments et Sites de l'Eure	M. Vincent JUHEL, association Société des antiquaires de Normandie
Mme Odile LECONTE, association Société Historique et Archéologique de l'Orne	M. Jean DUBOSQ, association Mémoire et Patrimoine, Le Havre 1939-1945
Mme Delphine BUTELET, association Patrimoine(s)	M. Bertrand BAILLEUL, association Patrimoine Environnement

*En qualité de personnalités qualifiées (six titulaires, dont au moins deux architectes et un membre du service régional chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel) :*

<b>SIX TITULAIRES</b>
M. Benoît MAFFRE, architecte du patrimoine
M. Arnaud PAQUIN, architecte du patrimoine
M. Yannick LECHERBONNIER, chef du service de l'inventaire du patrimoine culturel de Normandie
M. François CALAME, conseiller pour l'ethnologie à la DRAC
M. Frédéric EPAUD, chargé de recherche au CNRS
M. Patrice GOURBIN, enseignant à l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie



## 2. Au titre de la deuxième section « projets architecturaux et travaux sur immeubles »:

*En qualité de représentants de l'État (un architecte des Bâtiments de France, un responsable d'un service déconcentré chargé de l'architecture, un conservateur du patrimoine de la spécialité des monuments historiques) :*

TROIS TITULAIRES	TROIS SUPPLÉANTS
M. Patrice PUSATERI, architecte des Bâtiments de France à l'UDAP de la Seine-Maritime	M. Jérôme BEAUNAY, architecte des Bâtiments de France à l'UDAP du Calvados
M. Dominique LAPRIE-SENTENAC, chef de l'UDAP du Calvados	M. David FOUCAMBERT, chef de l'UDAP de la Manche
Mme Sylvie LEPRINCE, conservatrice des monuments historiques	Mme Kcénia NAOUMENKO, conservatrice des monuments historiques

*En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :*

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
M. David NICOLAS, maire d'Avranches (50)	Mme Catherine MORIN-DESAILLY, conseillère régionale
Mme Mélanie LEPOULTIER, conseillère départementale du Calvados	M. Jean-Michel RAVEL d'ESTIENNE, maire de Beuvron-en-Auge (14)
Mme Martine SAINT-LAURENT, conseillère départementale de l'Eure	M. Michel MOLINA, maire de Huest (27)
Mme Catherine BRUNAUD-RHYN, conseillère départementale de la Manche	M. Jean-Pierre MAUQUEST, maire de Montebourg (50)
Mme Marie-Françoise FROUEL, conseillère départementale de l'Orne	M. Patrick MUSSAT, maire de La Cochère (61)
Mme Charlotte MASSET, conseillère départementale de la Seine-Maritime	M. Jean-Claude CLAIRE, maire de Veules-les-Roses (76)

*En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :*

SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
Mme Anne-Marie KAYALI, association la Demeure Historique	M. Marcel CARON, association de Sauvegarde des moulins de l'Eure et de la Seine-Maritime
M. Jacques de LA ROCHEFOUCAULD, association Vieilles Maisons Françaises	Mme Anne BELHOSTE-DUGAS, association Maisons Paysannes de France
M. Jean-Pierre HUSSON, Fondation du Patrimoine	M. Alain ALEXANDRE, association du Musée de l'Homme et de l'Industrie
M. Vincent JUHEL, association Société des antiquaires de Normandie	M. Denis LEPLA, association les Amis des Monuments et Sites de l'Eure
Mme Odile LECONTE, association Société Historique et Archéologique de l'Orne	Mme Martine PASTOR, association Patrimoine(s)
M. Marc LAURENT, association Patrimoine Environnement	M. Paul-André SEMENT, association Patrimoine Environnement

*En qualité de personnalités qualifiées (six titulaires, dont au moins trois architectes) :*

<b>SIX TITULAIRES</b>
Mme Charlotte HUBERT, architecte en chef des monuments historiques, architecte du patrimoine
M. Benoît MAFFRE, architecte du patrimoine
M. Arnaud PAQUIN, architecte du patrimoine
Mme Françoise LATY, animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire du Coutançais
M. Patrice GOURBIN, enseignant à l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie
M. Serge GIORDANI, restaurateur d'objets d'art

### **3. Au titre de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux »:**

*En qualité de représentants de l'État (deux conservateurs du patrimoine dont au moins un de la spécialité monuments historiques, un architecte des Bâtiments de France, un membre des services de la police ou de la gendarmerie nationales) :*

<b>QUATRE TITULAIRES</b>	<b>QUATRE SUPPLÉANTS</b>
Mme Sylvie LEPRINCE, conservatrice des monuments historiques	M. Vincent MAROTEAUX, directeur des Archives départementales de la Seine-Maritime
Mme Kcénia NAOUMENKO, conservatrice des monuments historiques	Mme Julie DESLONDES, directrice des Archives départementales du Calvados
Mme France POULAIN, architecte des Bâtiments de France, cheffe de l'UDAP de l'Eure	Mme Laurine COURTOIS, architecte des Bâtiments de France à l'UDAP de la Seine-Maritime
Mme Stéphanie ROUSSELET, commissaire divisionnaire, chef d'état-major de la police nationale à Rouen (76)	M. Jean-François MILANOLE, lieutenant-colonel, groupement départemental de gendarmerie du Calvados à Caen (14)

*En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :*

<b>SIX TITULAIRES</b>	<b>SIX SUPPLÉANTS</b>
M. David NICOLAS, maire d'Avranches (50)	Mme Catherine MORIN-DESAILLY, conseillère régionale
M. Guy PESSIOT, conseiller municipal de Rouen (76)	M. Philippe LAURENT, conseiller départemental du Calvados
Mme Martine SAINT-LAURENT, conseillère départementale de l'Eure	M. Pascal FINET, maire du Bec-Hellouin (27)
Mme Catherine BRUNAUD-RHYN, conseillère départementale de la Manche	M. Pierre-Jean BLANCHET, adjoint au maire de Granville (50)
Mme Marie-Françoise FROUEL, conseillère départementale de l'Orne	M. Vincent SEGOUIN, maire de Bellême (61)
M. Patrick TEISSERE, conseiller départemental de la Seine-Maritime	M. Jean-Claude CLAIRE, maire de Veules-les-Roses (76)

*En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :*

<b>SIX TITULAIRES</b>	<b>SIX SUPPLÉANTS</b>
Mme Marie-Anne du BOULLAY, association French lines	Mme Marie-José MICHEL, présidente de l'association Verrières Patrimoine
Mme Martine PASTOR, association Patrimoine(s)	M. Patrick DUMOUSSET, association Vieilles Maisons Françaises
Mme Yvette PETIT-DECROIX, Fondation du Patrimoine	M. Olivier GRONIER, Fondation du Patrimoine
M. Gilles MALGRAIN, association les Amis des Monuments et Sites de l'Eure	M. Frédéric JONES, association les Amis des Monuments et Sites de l'Eure
M. Jean DUBOSQ, association Mémoire et Patrimoine, Le Havre 1939-1945	M. Alain ALEXANDRE, association du Musée de l'Homme et de l'Industrie
M. Vincent JUHEL, association Société des antiquaires de Normandie	Mme Odile LECONTE, association Société Historique et Archéologique de l'Orne

*En qualité de personnalités qualifiées (six titulaires, dont au moins deux conservateurs des antiquités et objets d'art et un membre du service régional chargé des opérations d'inventaire du patrimoine culturel) :*

<b>SIX TITULAIRES</b>
Mme Aude MAISONNEUVE, CAO A du Calvados
Mme Brigitte GALBRUN, CAO A de la Manche
Mme Marie-Noëlle MEDAILLE, service régional de l'inventaire du patrimoine culturel de Normandie
M. Frédéric COUSINIÉ, enseignant à l'université de Rouen
Mme Delphine CAMPAGNOLLE, directrice du musée national de l'Éducation à Rouen
Mme Sandrine BERTHELOT, conservatrice en chef du musée de Normandie à Caen

**Article 3 :** Sont nommés membres de la délégation permanente de chacune des sections :

**1. Au titre de la délégation permanente de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier »:**

*En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés de la première section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
M. Jérôme BEAUNAY, architecte des Bâtiments de France à l'UDAP du Calvados	Mme Marie FRULEUX, architecte des Bâtiments de France à l'UDAP de la Manche
Mme Kcénia NAOUMENKO, conservatrice des monuments historiques	Mme Sylvie LEPRINCE, conservatrice des monuments historiques

*En qualité de membres désignés parmi les titulaires d'un mandat électif national ou local :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
M. David NICOLAS, maire d'Avranches (50)	Mme Catherine MORIN-DESAILLY, conseillère régionale
Mme Martine SAINT-LAURENT, conseillère départementale de l'Eure	M. Pascal FINET, maire du Bec-Hellouin (27)

*En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés parmi les représentants d'associations ou de fondations de la première section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
M. Gérard LEPOINT, association les Amis des Monuments et Sites de l'Eure	M. Vincent JUHEL, association Société des antiquaires de Normandie
Mme Odile LECONTE, association Société Historique et Archéologique de l'Orne	M. Jean DUBOSQ, association Mémoire et Patrimoine, Le Havre 1939-1945

*En qualité de personnalités qualifiées désignées parmi les personnalités qualifiées de la première section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>
M. Yannick LECHERBONNIER, chef du service de l'inventaire du patrimoine culturel de Normandie
M. Frédéric EPAUD, chargé de recherche au CNRS

**2. Au titre de la délégation permanente de la deuxième section « projets architecturaux et travaux sur immeubles »:**

*En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés de la deuxième section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
M. Patrice PUSATERI, architecte des Bâtiments de France à l'UDAP de la Seine-Maritime	M. Jérôme BEAUNAY, architecte des Bâtiments de France à l'UDAP du Calvados
Mme Sylvie LEPRINCE, conservatrice des monuments historiques	Mme Kcénia NAOUMENKO, conservatrice des monuments historiques

*En qualité de membres désignés parmi les titulaires d'un mandat électif national ou local :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
M. David NICOLAS, maire d'Avranches (50)	Mme Catherine MORIN-DESAILLY, conseillère régionale
Mme Charlotte MASSET, conseillère départementale de la Seine-Maritime	M. Jean-Claude CLAIRE, maire de Veules-les-Roses (76)

*En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés parmi les représentants d'associations ou de fondations de la deuxième section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
Mme Anne-Marie KAYALI, association la Demeure Historique	M. Marcel CARON, association de Sauvegarde des moulins de l'Eure et de la Seine-Maritime
M. Marc LAURENT, association Patrimoine Environnement	M. Paul-André SEMENT, association Patrimoine Environnement

*En qualité de personnalités qualifiées désignées parmi les personnalités qualifiées de la deuxième section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>
M. Patrice GOURBIN, enseignant à l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie
M. Benoît MAFFRE, architecte du patrimoine

**3. Au titre de la délégation permanente de la troisième section « protection des objets mobiliers et travaux » :**

*En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés de la troisième section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
Mme Sylvie LEPRINCE, conservatrice des monuments historiques	M. Vincent MAROTEAUX, directeur des Archives départementales de la Seine-Maritime
Mme Kcénia NAOUMENKO, conservatrice des monuments historiques	Mme Julie DESLONDES, directrice des Archives départementales du Calvados

*En qualité de membres désignés parmi les membres titulaires d'un mandat électif national ou local :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
M. David NICOLAS, maire d'Avranches (50)	Mme Catherine MORIN-DESAILLY, conseillère régionale
Mme Catherine BRUNAUD-RHYN, conseillère départementale de la Manche	M. Pierre-Jean BLANCHET, adjoint au maire de Granville (50)

*En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés parmi les représentants d'associations ou de fondations de la troisième section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>	<b>DEUX SUPPLÉANTS</b>
Mme Marie-Anne du BOULLAY, association French lines	Mme Marie-José MICHEL, présidente de l'association Verrières Patrimoine
Mme Yvette PETIT-DECROIX, Fondation du Patrimoine	M. Olivier GRONIER, Fondation du Patrimoine

*En qualité de personnalités qualifiées désignées parmi les personnalités qualifiées de la troisième section :*

<b>DEUX TITULAIRES</b>
Mme Marie-Noëlle MEDAILLE, service régional de l'inventaire du patrimoine culturel de Normandie
Mme Brigitte GALBRUN, CAO de la Manche

**Article 4 :** Sont désignés membres du comité des sections :

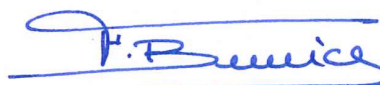
*Deux membres nommés de chaque section (dont au moins deux représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine) :*

Section	SIX TITULAIRES	SIX SUPPLÉANTS
1	Mme Isabelle d'HARCOURT, association la Demeure Historique	M. Marcel CARON, association de Sauvegarde des moulins de l'Eure et de la Seine-Maritime
	M. Patrick TEISSERE, conseiller départemental de la Seine-Maritime	M. Jean-Claude CLAIRE, maire de Veules-les-Roses (76)
2	M. Dominique LAPRIE-SENTENAC, chef de l'UDAP du Calvados	M. David FOUCAMBERT, chef de l'UDAP de la Manche
	M. Jean-Pierre HUSSON, Fondation du Patrimoine	M. Alain ALEXANDRE, association du Musée de l'Homme et de l'Industrie
3	Mme Aude MAISONNEUVE, CAO du Calvados	Sans suppléant
	Mme Kcénia NAOUMENKO, conservatrice des monuments historiques	Mme Julie DESLONDES, directrice des Archives départementales du Calvados

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie.

Fait à Rouen, le - 3 JUIL. 2017

La Préfète,



Fabienne BUCCIO

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

R28-2017-07-10-003

Subdélégation générale exceptionnelle

*Subdélégation exceptionnelle de la délégation générale d'activités données par la préfète de  
région au DRAC*

**ARRETE**  
**Portant subdélégation exceptionnelle de la délégation de signature générale d'activités donnée**  
**par la préfète de région au directeur régional des affaires culturelles**  
**de Normandie**

**LE DIRECTEUR REGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

**VU** le code du patrimoine, notamment son livre V relatif à l'archéologie et son livre VI relatif aux monuments historiques, sites et espaces protégés,

**VU** le décret n°201-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements,

**VU** le décret de M. le président de la République en date du 16 février 2017 portant nomination de Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Ministre de la culture et de la communication nommant Jean-Paul Ollivier, Directeur régional des affaires culturelles de Normandie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de région, préfète de la Seine-Maritime à Jean-Paul Ollivier, Directeur régional des affaires culturelles de Normandie, pour la signature générale d'activités,

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de région, préfète de la Seine-Maritime à Jean-Paul Ollivier, directeur régional des affaires culturelles de Normandie pour l'ordonnancement secondaire,

**VU** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature du préfet du Calvados à Jean-Paul Ollivier, directeur régional des affaires culturelles de Normandie,

**VU** l'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 portant délégation de signature du préfet de la Manche à Jean-Paul Ollivier, directeur régional des affaires culturelles de Normandie,

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2016 portant délégation de signature du préfet de l'Orne à Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie,

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant délégation de signature du préfet de l'Eure à Jean-Paul OLLIVIER, directeur régional des affaires culturelles de Normandie,

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 mars 2017 portant délégation de signature de la préfète de la Seine-Maritime à Jean-Paul Ollivier, directeur régional des affaires culturelles de Normandie,



## ARRETE

**ARTICLE 1er :** En cas d'absence de Jean-Paul Ollivier, est subdéléguée, à titre exceptionnel pour la période du 28 juillet 2017 au 4 août 2017 inclus, à Dominique Laprie-Sentenac, en sa qualité d'architecte des bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Calvados à la DRAC de Normandie, la délégation de signature générale d'activités donnée par le préfet de région au directeur régional des affaires culturelles au titre de l'article 1 de l'arrêté sus-visé.

**ARTICLE 13 :** M. le directeur régional des affaires culturelles de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie et des préfectures du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne et de la Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le 10 juillet 2017

Le directeur régional des affaires culturelles  
de Normandie

  
Jean-Paul OLLIVIER

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

R28-2017-07-10-002

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE DE COMPETENCES GENERALES,  
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE, DE  
POUVOIR ADJUDICATEUR ET D'ACTIVITE**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE DE COMPETENCES GENERALES, D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE,  
DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET D'ACTIVITE

*LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE*

- VU** le code du travail ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** le code de la consommation ;
- VU** le code du tourisme ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
- VU** le décret n° 2008-158 du 28 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n°2015-510 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 16 février 2017 nommant Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- VU** l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté interministériel du 27 Mars 2015 nommant Monsieur Jacques LE MARC, directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Haute-Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité territoriale de l'Eure ;

**VU** l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de M. Jean-François DUTERTRE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**VU** l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Johann GOURDIN, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « Travail » de la DIRECCTE de Normandie ;

**VU** l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de Mme Véronique ALIES, sur l'emploi de Secrétaire Générale de la DIRECCTE de Normandie ;

**VU** l'arrêté interministériel du 30 mai 2016 portant nomination de M. Jean-Pierre GREVEZ, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE de Normandie ;

**VU** l'arrêté interministériel du 8 juillet 2016 portant nomination de M. Philippe LAGRANGE, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « entreprise, emploi et économie » de la DIRECCTE de Normandie ;

**VU** l'arrêté interministériel du 15 décembre 2016 portant nomination de Mme Christine LESTRADE sur l'emploi de directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale du Calvados ;

**VU** l'arrêté interministériel du 31 mai 2017 nommant Monsieur Pierre GARCIA, sur l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de la Seine-Maritime ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° SGAR/17.007 du 26 janvier 2017 de la Préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et de tourisme ;

**VU** l'arrêté préfectoral SCAED 16-74 du 8 juin 2016 du Préfet de l'Eure portant délégation de signature en matière administrative à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2016 du Préfet du Calvados publiés au RAA Calvados n° 9 du 12 juillet 2016 portant délégation de signature en matière administrative à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**VU** l'arrêté préfectoral NOR 1123-2016-00031 du 5 décembre 2016 du Préfet de l'Orne portant délégation de signature respectivement en matière administrative et en matière de tourisme à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 17-44 du 6 mars 2017 de la Préfète de la Seine-Maritime portant délégation de signature à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 17-73 du 13 mars 2017 du Préfet de la Manche portant délégation de signature en matière administrative à M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, subdélégation permanente de signature est donnée à :

- Johann GOURDIN, Directeur régional adjoint en charge du pôle Travail,
- Jean-Pierre GREVEZ, Directeur régional adjoint en charge du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie,
- Philippe LAGRANGE, Directeur régional adjoint-en charge du pôle Entreprises – Économie - Emploi,
- Véronique ALIES, Directrice du travail, Secrétaire générale,
- Pierre GARCIA, Directeur régional adjoint en charge de l'unité départementale de Seine-Maritime,
- Jacques LE MARC, Directeur régional adjoint en charge de l'unité départementale de l'Eure.
- Christine LESTRADE, Directrice régionale adjointe en charge de l'unité départementale du Calvados

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué ou de responsable d'unité opérationnelle pour les crédits portés par les programmes visés dans le présent arrêté à l'exclusion des ordres de réquisition du comptable public et des décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier local.
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant des programmes visés dans le présent arrêté ;
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi.

Les agents ci-dessus mentionnés peuvent être chargés de l'intérim de la fonction de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie.

**ARTICLE 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Catherine BELMANS, Directrice de Cabinet
- Sylvie MIGNARD, Directrice adjointe du travail en charge de la communication.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le programme 333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées – action 01 « Fonctionnement courant » concernant les actes liés au service « communication »
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant du programme susvisé pour les actions de communication ;
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée à :

- Eric Le DIZEZ, adjoint au secrétaire général
- Riwall PROVOST, adjoint au secrétaire général

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, à savoir :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par les programmes visés ci-après ;
  - le programme (155) « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »
  - le programme (333) « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »
  - le programme (724) « Dépenses immobilières déconcentrées »
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant des programmes susvisés ;
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 4** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Michèle AUVRAY, Inspectrice principale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service adjointe au responsable de pôle C ;
- Sophie KHIV, Inspectrice principale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, cheffe de service au pôle C ;

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le BOP régional du programme (134) « Développement des entreprises et du tourisme » s'agissant des actions suivantes : action 16 (Régulation concurrentielle des marchés), action 17 (Protection économique du consommateur), action 18 (Sécurité du consommateur) ;
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant dudit programme et actions ci-dessus mentionnées
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 5** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Jean-Baptiste GUEUSQUIN, ingénieur des mines, adjoint au responsable du pôle 3<sup>E</sup> – responsable du service économie et entreprises ;
- Dominique LEPICARD, ingénieure de l'industrie et des mines, cheffe de mission, responsable de l'unité de développement économique située à Rouen par intérim ;
- Fabienne DI PALMA, attachée principale d'administration, responsable de l'unité de développement économique située à Caen.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie pour les programmes suivants :

- le programme (134) « Développement des entreprises et du tourisme » : action 3 – actions en faveur des entreprises industrielles ; action 21 – développement du tourisme et action 22 – Economie sociale et solidaire
- le programme (103) « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » : Action 1 - Anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi
- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par les BOP cités ci-dessus ;

- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant de ces mêmes programmes ;
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention ;
- à l'ensemble des actes liés au tourisme.

**ARTICLE 6** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, et après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Delphine BRILLAND, Directrice adjointe du travail, responsable de l'unité gestion et pilotage.
- Anne GUILBAUD, inspectrice du travail, cheffe du service de contrôle de la formation professionnelle,

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature pour ordonnancement secondaire et signature au titre des attributions et compétences générales et au titre du pouvoir adjudicateur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie pour les programmes suivants :

- le programme (102) « Accès et retour à l'emploi » ;
  - le programme (103) « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » : Action 2 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences » et Action 3 « Développement de l'emploi » ;
  - le programme 790 « Correction financière des disparités régionales taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage ».
- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par les programmes cités ci-dessus ;
  - en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant de ces programmes ;
  - à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 7** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée dans l'ordre suivant à :

- Samuel CHICHEPORTICHE, attaché d'administration d'Etat, responsable régionale du FSE, responsable de l'unité FSE de Rouen et par intérim de l'unité FSE d'Hérouville Saint Clair.

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie pour les programmes suivants :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le programme FSE « Fonds Social Européen » ;
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant des programmes FSE ci-dessus
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 8** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1 subdélégation est donnée à effet de signer la correspondance relative à la mission d'Intelligence Économique, dans l'ordre suivant à :

- Jean-Baptiste GUEUSQUIN, ingénieur des mines, adjoint au responsable du pôle 3<sup>E</sup> - responsable du service économie et entreprises
- Auréline CARPENTIER ou Corinne MARBACH, attachées d'administration, en charge de l'intelligence économique

**ARTICLE 9** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1 subdélégation de signature est donnée à effet de signer tous actes relevant des attributions de la DIRECCTE dans le domaine de la métrologie légale et notamment relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification, dans l'ordre suivant à :

- Fabrice GRINDEL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du service métrologie légale
- François NORMAND, ingénieur de l'industrie et des mines, adjoint au chef du service métrologie légale jusqu'au 31 août 2017.
- Frédéric CONDE, ingénieur de l'industrie et des mines, adjoint au chef du service métrologie légale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**ARTICLE 10** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée à :

- Sylvie MACE, adjointe au responsable du pôle Travail
- David DELASSALE, adjoint au responsable du pôle Travail

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par les arrêtés Préfectoraux portant délégation de signature pour ordonnancement secondaire et signature au titre des attributions et compétences générales et au titre du pouvoir adjudicateur au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire pour les crédits portés par le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- en matière de pouvoir adjudicateur s'agissant des marchés publics relevant du programme 111 ci-dessus ;
- à l'ensemble des actes liés à l'organisation, au fonctionnement et aux missions de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi pour les matières relevant de leur champ d'intervention.

**ARTICLE 11** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUTERTRE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, après application éventuelle des dispositions prévues à l'article 1, subdélégation de signature est donnée à :

- Anne GUILBAUD, inspectrice du travail, cheffe du service de contrôle de la formation professionnelle,

Cette subdélégation s'applique, dans les limites définies par l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au titre des attributions générales au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, aux actes relevant de la compétence du service régional de contrôle de la formation professionnelle et définis notamment par le code du travail (sixième partie).



**ARTICLE 12** – l'arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et d'activités du 15 mars 2017 est abrogé.

**ARTICLE 13** - Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur après la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de la Manche, de l'Orne, du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 10 juillet 2017

Pour la Préfète de la région Normandie et par délégation  
Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi

Jean-François DUTERTRE



*Voies de recours : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des  
Sports et de la Cohésion Sociale de Normandie

R28-2017-07-07-001

Arrêté de subdélégation de signature ordonnancement  
secondaire à Monsieur Frank PLOUVIEZ

*Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat à Monsieur FRANK PLOUVIEZ, directeur départemental délégué pour la Seine-Maritime et aux agents placés sous son autorité*



**PRÉFÈTE DE LA REGION NORMANDIE**  
**PRÉFÈTE DE LA SEINE MARITIME**

Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la  
cohésion sociale de Normandie

Direction

**Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat à Monsieur FRANK PLOUVIEZ, directeur départemental délégué pour la Seine-Maritime et aux agents placés sous son autorité**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime**  
**Officier de la légion d'honneur**  
**Officier de l'ordre national du mérite**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1
- VU le décret N°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique notamment les articles 5 et 100 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 portant charte de la déconcentration
- Vu le décret n° 2015 -1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

1

Préfecture de la région Normandie - 7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 – Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr)  
Site Internet : <http://www.normandie.gouv.fr>

- VU le décret n°2015 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU le décret du président de la république en date du 16 février 2017 nommant Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine Maritime, Fabienne BUCCIO ;
- VU l'arrêté du 23 mars 1994 portant règlement de la comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pris en application des décrets n°82-389 (articles 15 et 17) et n°82-390 (articles 14 et 16) du 10 mai 1982
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 1<sup>er</sup> janvier 2010 nommant M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental de la cohésion sociale de la Seine-Maritime ;
- VU l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la ministre des affaires sociales et de la santé et des droits des femmes et du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports nommant Mme Sylvie MOUYON PORTE directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie
- VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant organisation de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie
- VU l'arrêté préfectoral modificatif n° SGAR /17-033 du 8 mars 2017 de la Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à Mme Sylvie MOUYON PORTE directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie.
- VU l'arrête du 13 mars 2017 portant subdélégation pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat à Monsieur FRANK PLOUVIEZ, directeur départemental délégué de la cohésion sociale de la Seine-Maritime et aux agents places sous son autorité,
- VU la circulaire du 4 décembre 2013 portant désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité

***Sur proposition de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie***

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, une subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat est donnée à M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental délégué, à effet de signer les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses concernant les affaires départementales et relevant des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- BOP 104 : intégration et accès à la nationalité française
- BOP 157 : handicap et dépendance
- BOP 177 : hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
- BOP 183 : protection maladie
- BOP 303 : immigration et asile
- BOP 304 : inclusion sociale, protection des personnes
- Programme n°147 : politique de la ville

## **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, une subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat est donnée à M. Frank PLOUVIEZ, directeur départemental délégué, à effet de signer les actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses concernant les affaires départementales et relatives à l'action 1 « fonctionnement courant » et à l'action 2 « immobilier » du budget opérationnel de programme régional 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (unité opérationnelle « préfecture de Seine-Maritime »).

## **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental délégué, la subdélégation est donnée à Mme Véronique de BADEREAU, directrice adjointe au directeur départemental délégué et en l'absence de cette dernière, à M. Marc DAUVILLIERS, gestionnaire budgétaire et comptable.

## **Article 4**

L'arrêté du 13 mars 2017 est abrogé

## **Article 5**

La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie et le directeur départemental délégué sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 7 juillet 2017

Pour la Préfète et par délégation

La directrice régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion  
sociale de Normandie



Sylvie MOUYON-PORTE



Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-07-12-001

**Arrêté n° SGAR/17.077 portant modification de la  
composition du Conseil Académique de l'Education  
Nationale (C.A.E.N) de l'Académie de Rouen - Formation**

*Arrêté n° SGAR/17.077 portant modification de la composition du Conseil Académique de  
l'Education Nationale (C.A.E.N) de l'Académie de Rouen - Formation plénière.*



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES  
AFFAIRES RÉGIONALES

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie  
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Youcef CHIKHI  
Tél. 02.32.76.51.67  
Mél. youcef.chikhi@normandie.gouv.fr

**Arrêté n° SGAR/17.077  
portant modification de la composition du Conseil Académique de l'Éducation  
Nationale de l'Académie de Rouen – Formation plénière**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée ;
- Vu la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.234-1 à L.234-8 et R.234-1 à R.234-15;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'Arrêté du 17 septembre 2013 portant composition du Conseil Académique de l'Éducation Nationale, modifié par arrêtés du 26 février 2014 et du 10 juillet 2014 ;
- Vu l'information du 10 novembre 2015 de l'organisation syndicale FSU du remplacement d'un des représentants ;
- Vu l'information du 08 juillet 2016 du CESER de Normandie du remplacement de son représentant ;
- Vu l'information du 12 juillet 2016 de l'organisation FCPE 276 des représentants de la fédération à siéger au CAEN ;
- Vu l'information du 18 juillet 2016 de l'ADM 76 du remplacement de son représentant ;
- Vu **l'information du 29 juin 2017 de madame la Rectrice de l'Académie de Rouen relative au remplacement du représentant de l'organisation Sud Education 76-27 ;**



## ARRETE

**Article 1er** - Les personnalités du conseil plénier réparties en trois collèges, membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale sont :

### MEMBRES DE DROIT

- la préfète de région Normandie, ou son représentant
- le président du Conseil régional, ou son représentant
- la rectrice de l'Académie de Rouen, ou son représentant
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant
- le directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord, ou son représentant

### I - COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA REGION, DES DEPARTEMENTS ET DES COMMUNES

#### 1.1 Conseillers régionaux

Titulaires	Suppléants
M. Rodolphe THOMAS	Mme Claire ROUSSEAU
Mme Anne-Laure MARTEAU	Mme Marie-Noëlle CHEVALIER
M. Marc MILLET	Mme Nathalie LAMARRE
M. Bertrand DENIAUD	M. Pascal MARIE
M. David MARGUERITTE	M. Jean-Manuel COUSIN
M. Pascal HOUBRON	M. Serge TOUGARD
Mme Céline BRULIN	M. Guillaume PENNELLE
Mme Oumou NIANG-FOUQUET	Mme Valérie GARRAUD

#### 1.2 Conseillers départementaux

##### Eure

Titulaires	Suppléants
Mme Diane LESEIGNEUR	M. Xavier HUBERT
M. Jean-Paul LEGENDRE	Mme Cécile CARON
M. Benoît GATINET	Mme Chantal LE GALL
Mme Martine SAINT-LAURENT	Mme Catherine DELALANDE

##### Seine-Maritime

Titulaires	Suppléants
Mme Catherine FLAVIGNY	M. Jean-Christophe LEMAIRE
Mme Florence THIBAudeau RAINOT	Mme Marine CARON
M. Nicolas BERTRAND	Mme Yvette LORAND PASQUIER
Mme Florence DURANDE	M. Jean-Louis ROUSSELIN

### 1.3 Maires ou conseillers municipaux

Eure

Titulaires	Suppléants
Mme Danielle JEANNE	Mme Claire CARRERE-GODEBOUT
Mme Véronique HERVIEUX	Mme Valérie RANO
M. Jean LEGRIX	Mme Guillemette NOS
M. Bernard LE DILAVREC	M. Gilles PINCHON

Seine-Maritime

Titulaires	Suppléants
Mme Martine VIALA	M. Jean-Marc PUJOL
M. Yvon PESQUET	Mme Catherine HOUX
M. Michel HUET	M. Gilbert LECHEVRE
M. Franck MEYER	M. Georges COURRAEY

## II - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT

### 2.1. - Personnels des services administratifs scolaires et de formation du premier et second degré

Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Titulaires	Suppléants
M. François BERTAUX	M. Stéphane FOURRIER
Mme Claire GUEVILLE	Mme Catherine MEZAAD
M. Eric PUREN	M. Stéphane GASC
M. Eric JOUFRET	Mme Pascale LAVIEUVILE
M. Jérôme DUBOIS	Mme Muriel BILLAUX
M. Yvon MAGNIER	Mme Christine LEMERLE

Union Nationale de Syndicats Autonomes (UNSA) EDUCATION

Titulaires	Suppléants
M. Thierry PATINEAUX	M. Valentin LOCOGE
M. Alain SANCHEZ	M. Stéphane DEPIERRE
Mme Catherine MOCQUARD	M. Philippe BLIN
Mme Catherine GUERRET-LAFERTE	M. Arnaud DRU

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-FP-FO)

Titulaire	Suppléant
M. Jean-Marc PREEL	M. Tewfik AMRAOUI
M. Stéphane MENDEZ	M. Sébastien PASADOVIC

Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaire	Suppléant
M. Laurent LOR	M. Dominique LEOST

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche Publique (SGEN) - CFDT

Titulaire	Suppléant
M. Pascal BOSSUYT	M. Francis LOELTZ

Union Syndicale Solidaires, Unitaires, Démocratiques (SUD) – EDUCATION

Titulaire	Suppléant
M. Damien DAVY	MmeGodeleine VALLOIS

2.2. Personnels des établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Paul HENRY (UNSA)	M. Jean-Michel BOCKET (UNSA)
Mme Raphaëlle KRUMMECH (FSU)	M. Pascal CARON (FSU)
M. Pierre Emmanuel BERCHE (FSU)	
M. Stéphane LELEU (FSU/UNSA)	

2.3. Présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires	Suppléants
M. Mourad BOUKHALFA (INSA)	Mme Pascale LAINE MONTELS (INSA)
M. Pascal REGHEM (Univ. Le Havre)	Mme Corine RENAULT (Univ. Le Havre)
M. Joël ALEXANDRE (Univ. Rouen)	Mme Anne-Lise WORMS (Univ. Rouen)

2.4. Personnels des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole

Titulaires	Suppléants
M. Franck-Olivier PAUVERT (SNETAP-FSU)	Mme Sophie MONDOU (SNETAP-FSU)
Mme Sophie DEPARIS (SGEN-CFDT)	Mme Sylvie BOULAY (SGEN-CFDT)

**III - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS**

3.1. Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Titulaire	Suppléant
M. Christophe LEROY	

### 3.2. Parents d'élèves

Titulaires	Suppléants
M. Gil COTTENET (PEEP)	Mme Christiane MARAIS (PEEP)
M. Philippe HALLARD (FCPE Enseig. Agric.)	
Mme Sandrine BIGNON (FCPE)	M. Fabrice BEGA (FCPE)
Mme Élisabeth LECHEVALLIER	M. Arnaud LEMASLE (FCPE)
M. Michel SOULIGNAC (FCPE)	
Mme Agnès DESANGES (FCPE)	Mme Isabelle MALTRET (FCPE)
M. Denis SUIRE (FCPE)	Mme Nathalie BELLEVIN (FCPE)
Mme Natacha GUINET (FCPE)	M. Thomas AUBERT (FCPE)

### 3.3. Étudiants

Titulaire	Suppléant
M. Pierre DE BEAUPUIS (FEDER)	
M. Nicholas ISVELIN (UNEF)	M. Antoine TREDEZ (UNEF)
M. Rémi COMMUN (UNEF)	M. Billal FERATHIA (UNEF)

### 3.4. organisations syndicales de salariés

Titulaires	Suppléants
M. David QUERRET (CGT)	M. Eric JOUEN (CGT)
M. Anthony HALBOUT (CGT)	M. Guy WURKER (CGT)
M. Dominique MARTOR (CGT)	M. Eric CHATENET (CGT)
M. Stéphane GODEFROY (CGT)	Mme Pascale GUILLAS (CGT)
Monsieur Patrick REAL (FO)	Mme Valérie MARTIAL-MORVAN (FO)
Mme Isabelle CONVERSIN (CFDT)	Mme Patricia JOUANNEAU (CFDT)

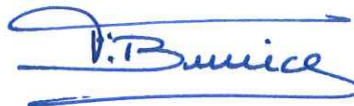
### 3.5. organisations syndicales d'employeurs

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Michel GODET (UDES)	Mme Corinne DUFLOS (UDES)
M. Gérard DUCHEMIN (CGPME)	
M. Maurice HEURTEVENT (MEDEF)	M. François VANZETII (MEDEF)
M. Nicolas LANQUEST (FNSEA)	M. Grégoire PETIT (FNSEA)
M. Gabriel DESGROUAS (UPA)	M. Pascal DUFOUR (UPA)

**Article 2** - Le secrétaire général pour les affaires régionales et la rectrice de l'Académie de Rouen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'État dans la région de Normandie.

Fait à Rouen, le 12 JUIL. 2017

La Préfète,



Fabienne BUCCIO

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-07-03-004

**Arrêté n° SGAR/17.082 portant délégation de signature générale d'activités de la Préfète de région au Directeur régional des affaires culturelles de Normandie.**

*Arrêté n° SGAR/17.082 portant délégation de signature générale d'activités de la Préfète de région au Directeur régional des affaires culturelles de Normandie.*



Arrêté modificatif N° **SGAR / 17.082**  
portant délégation de signature générale d'activités de la Préfète de région au Directeur régional  
des affaires culturelles (DRAC)

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime**  
**Officier de la Légion d'honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**VU** le décret n° 2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques ;

**VU** le code du patrimoine, notamment son livre V relatif à l'archéologie et son livre VI relatif aux monuments historiques, sites et espaces protégés ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**VU** le décret 2016 – 838 du 24 juin 2016 pris pour l'application de l'article L-2333-55-3 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de Fabienne Buccio en qualité de Préfète de la région Normandie, Préfète de Seine-Maritime,

**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Ministre de la culture et de la communication nommant Jean-Paul Ollivier Directeur régional des affaires culturelles de Normandie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Délégation est donnée à Jean-Paul Ollivier, directeur régional des affaires culturelles à compter du 6 mars 2017 :

- à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la Direction régionale des Affaires culturelles,
- à l'effet d'exercer dans le cadre de ses attributions et compétences, les prérogatives conférées par le code des marchés publics au Pouvoir adjudicateur, ainsi que les droits et obligations découlant des clauses contractuelles régissant les marchés de l'État. Cette délégation s'applique dans la limite des crédits d'engagement délégués par le Ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que par les services du Premier Ministre (BOP 333) et par le Ministère du Budget (CAS 724).
- à l'effet de signer tous les arrêtés et décisions en matière de fouilles préventives et de sauvetage, sondages et prospections, opérations de fouilles programmées annuelles et pluriannuelles et tous les actes nécessaires à la liquidation et à l'ordonnancement de la redevance d'archéologie préventive,
- à l'effet de signer toutes les autorisations de travaux sur monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État et tous les accords de travaux sur monuments historiques inscrits n'appartenant pas à l'État,
- à l'effet de signer les arrêtés d'attribution, de renouvellement, de retrait ou de refus de la licence d'entrepreneurs de spectacles vivants de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories, prévus par le décret n° 2000-609 et l'arrêté du 29 juin 2000 pris pour l'application des articles 4 et 10 de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999, codifiés en 2008 dans le Code du Travail,
- à l'effet de signer la notification des décisions relatives aux manifestations artistiques de qualité organisées par les casinos, ouvrant droit à crédit d'impôt,
- à l'effet de signer les diplômes d'État de professeur de danse (DE) et plus généralement les diplômes sanctionnant des formations artistiques et culturelles professionnalisantes.
- à l'effet de signer tous les actes de ressources humaines déconcentrés visés par l'arrêté du 29 décembre 2016,

Délégation est donnée à Jean-Paul Ollivier, directeur régional des affaires culturelles à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les actes découlant des dispositions du décret 2009-749 du 22 juin 2009 relatives à la désignation du conservateur d'un immeuble protégé appartenant à l'État affecté au ministère de la culture et de la communication.



## **ARTICLE 2**

Sont soumis à la signature de la Préfète de région :

- a) les arrêtés portant composition initiale et renouvellement globaux des commissions représentatives et comités d'experts,
- b) les recours sur demande d'autorisation ou de déclaration de travaux : article L.642-6 du code du patrimoine,
- c) les mémoires en défense produits devant les juridictions administratives, civiles ou pénales,
- d) les autorisations de travaux sur les monuments historiques appartenant à l'État.

## **ARTICLE 3**

Il appartient à Jean-Paul Ollivier de désigner les agents qu'il habilite à signer les actes à sa place, s'il est lui-même absent ou empêché. Cet arrêté de subdélégation doit faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

## **ARTICLE 4**

L'arrêté modificatif n°SGAR/17-017 du 6 mars 2017 signé par la Préfète de la région Normandie, portant sur le même objet est abrogé.

## **ARTICLE 5**

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le - 3 JUIL. 2017

La Préfète,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Buccio', written over a horizontal line.

Fabienne Buccio

*Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*